Département d'Eure-et-Loir

Enquête publique ayant pour objet demande d'autorisation environnementale présentée par la Société Parc Éolien de Blancfossé en vue du renouvellement et de l'exploitation de quatre éoliennes et de l'ajout de deux éoliennes situées sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard (Eure-et-Loir)

ANNEXES

Commissaire enquêteur : Frédéric Ibled

Destinataires :

- Madame le Préfet d'Eure-et-Loir
- Madame la Présidente déléguée du Tribunal Administratif d'Orléans
- archives

ANNEXES

1. Arrêté en date du 24 mai 2022 de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir précisant les conditions de l'enquête publique ;
2. Avis d'enquête publique du 24 mai 2022 ;
3. Publications de l'enquête : 8 affichages presses (a => h) ;
4. Avis des municipalités et EPCI (a, b)
5. Certificats d'affichages (16 communes).
6. Procès-Verbal de synthèse des observations et son accusé de réception ;
7. Mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
8. Constats d'affichage par huissier de justice (a=>h).

PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture/Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

ARRÊTE PRESCRIVANT UNE ENQUÊTE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ pour son projet de renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes concernant le parc éolien de la Butte Saint-Liphard sur le territoire des communes de JANVILLE-EN-BEAUCE et OINVILLE-SAINT-LIPHARD (N° ICPE 11670)

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code de l'environnement, et notamment le chapitre III du Titre II du Livre I (parties législative et réglementaire), les articles L 181-9 à L 181-12, L 512-1, R 181-36 à R 181-44 et le chapitre II du Titre Ier du Livre V (partie réglementaire) ;

Vu l'arrêté ministériel du 09 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement ;

Vu l'arrêté préfectoral 59/2021 du 20 septembre 2021, portant délégation de signature au profit de M. Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Vu le dossier de demande d'autorisation environnementale présenté par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, dont le siège social est situé 82 boulevard Haussmann – 75008 PARIS - pour son projet de renouvellement de 4 éoliennes, ajout de 2 éoliennes et remplacement du poste de livraison électrique dans le parc éolien de la Butte Saint-Liphard sur le territoire des communes de JANVILLE-EN-BEAUCE et OINVILLE-SAINT-LIPHARD ;

Vu l'ensemble des pièces, plans et études réglementaires et notamment l'étude d'impact, l'étude de dangers et leur résumé non technique produits à l'appui de la demande formulée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement du 11 avril 2022 ;

Vu l'avis n° 2021-3202 du 29 avril 2022 de la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Centre-Val de Loire et la réponse obligatoire écrite du porteur de projet apportée à cet avis avant le début de l'enquête ;

Vu la décision n° E2100066/45 en date du 18 mai 2022 du Tribunal Administratif d'Orléans nommant Monsieur Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, en qualité de commissaire enquêteur ;

Considérant que l'activité en cause est soumise à autorisation sous la rubrique n° 2980-1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement;

Considérant qu'il y a lieu de soumettre la demande d'autorisation environnementale émise par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ à enquête publique au titre des installations classées pour la protection de l'environnement ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRÊTE

Article 1er : Objet de l'enquête

Il sera procédé à une enquête publique dans les formes prescrites aux articles L.123-3 à L.123-18 et R.123 3 à R.123--27 et R.181-36 du code de l'environnement, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, dont le siège social est situé 82 boulevard Haussmann – 75008 PARIS - pour le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes concernant le parc éolien de la Butte Saint-Liphard, sur le territoire des communes de JANVILLE-EN-BEAUCE et OINVILLE-SAINT-LIPHARD ;

La rubrique de la nomenclature des installations classées concernant l'activité soumise à autorisation est détaillée en annexe.

Le projet porte sur 6 aérogénérateurs dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Hauteur totale de l'éolienne en bout de pale : 150 mètres ;
- Diamètre du rotor : 110 mètres ;
- Hauteur au moyeu : 95 mètres ;
- Hauteur bas de pale : 40 mètres ;
- Puissance nominale de l'éolienne : 2,2 MW.

Article 2 : Commissaire enquêteur

Monsieur Frédéic IBLED, cadre technique en retraite, a été désigné par Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans.

Article 3 : Désignation du siège de l'enquête

La Commune de Janville-en-Beauce est désignée siège de l'enquête.

Article 4 : Mise à disposition du dossier d'enquête

L'enquête aura lieu **du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30**. Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard aux jours et heures d'ouverture de ces mairies au public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : **https://www.registredemat.fr/kallista-ep-bsl2**

Le lien depuis le site internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé : **http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours.**

Le dossier pourra être consulté à la Préfecture, place de République à Chartres - sur un poste informatique.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR, Chef de projets pour la Société KALLISTA ENERGY – mail : msalmon-l@kallistaenergy.com

Article 5 : Permanences du commissaire enquêteur

Le Commissaire Enquêteur, se tiendra à disposition du public aux jours, heures et lieux suivants :

DATES	HEURES	LIEUX
mardi 28 juin 2022	**14H00 à 16H30**	**Mairie 15 place du Martroi Janville-en-Beauce**
lundi 25 juillet 2022	**14H00 à 16H30**	
mardi 21 juin 2022	**10H00 à 12H00**	**Mairie place des Tilleuls Oinville-Saint-Liphard**
mardi 5 juillet 2022	**10H00 à 12H00**	

Article 6 : Observations et propositions du public

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :

- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce et de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences, en mairie de Janville-en-Beauce et de Oinville-Saint-Liphard
- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi - 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune
- à l'adresse électronique suivante : **kallista-ep-bsl2@registredemat.fr**

Article 7 : Affichage et publicité

Outre Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard, les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon pour le département du Loiret., dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet, sont situées dans le périmètre d'affichage (6 kilomètres) prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement.

Un avis portant à la connaissance du public l'ouverture de l'enquête, sera affiché en mairies des 17 communes mentionnées ci-dessus, au moins 15 jours avant le début de l'enquête et publié par tous les procédés en usage dans ces communes. L'accomplissement de cette formalité d'affichage incombe aux maires et sera certifié par ces derniers.

Il sera procédé par les soins de la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ à l'affichage du même avis sur le lieu prévu pour la réalisation du projet d'implantation et visible de la voie publique.

Cet affichage devra respecter les spécificités déterminées par l'arrêté ministériel du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des avis d'enquête publique, de participation du public par voie électronique et de concertation préalable ainsi que des déclarations d'intention prévus par le code de l'environnement et être réalisé au moins 15 jours avant le début de l'enquête.

L'avis sera publié, à la demande du Préfet d'Eure-et-Loir, dans 2 journaux locaux diffusés dans le département d'Eure-et-Loir et 2 journaux locaux diffusés dans le département du Loiret, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les 8 premiers jours de celle-ci, aux frais du pétitionnaire.

Article 8 : Avis des conseils municipaux et conseils communautaires

Les conseils municipaux des communes mentionnées à l'article 7 et les conseils communautaires de la Communauté de Communes Cœur de Beauce et de la Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret sont appelés à donner leur avis sur le projet. Ces avis ne pourront être pris en considération que s'ils sont exprimés, au plus tard, dans les 15 jours suivant la clôture de l'enquête.

Conformément à l'article L.122-1 du code de l'environnement, ces avis seront insérés sur le site internet de la préfecture, mentionné à l'article 4, à mesure de leur réception en préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

Article 9 : Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis sans délai, par les mairies d'implantation du projet, au commissaire enquêteur et clos par lui.

Le commissaire enquêteur rencontrera alors, dans un délai de huit jours, le responsable du projet et lui communiquera les observations écrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le délai de huit jours court à compter de la réception par le commissaire enquêteur des registres d'enquête et des documents annexés. Le responsable du projet disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations et les transmettre au commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur dispose d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Préfet d'Eure-et-Loir son dossier d'enquête accompagné des registres et pièces annexes ainsi que son rapport et ses conclusions motivées.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir – Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

Article 10 : A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

Article 11 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Mesdames les Maires de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi que Monsieur le commissaire enquêteur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARTRES, le 24 MAI 2022

Le Préfet, pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Adrien BAYLE

ANNEXE

L'installation projetée relève du régime de l'autorisation prévue à l'article L. 512-1 du code de l'environnement au titre de la rubrique listée dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	**Régime**	**Libellé de la rubrique (activité)**	**Nature de l'installation**	**Critère de classement**	**Volume d'activité**
2980-1	A	Installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant un ou plusieurs aérogénérateurs	6 aérogénérateurs	Comprenant au moins un aérogénérateur dont le mât a une hauteur supérieure ou égale à 50 m	Hauteur du mât des aérogénérateurs projetés : 95 mètres maximum

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

UNE ENQUÊTE PUBLIQUE SERA OUVERTE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

▶ **OBJET :** Demande d'autorisation environnementale concernant un projet de remplacement de 4 éoliennes avec ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte Saint Liphard

▶ **EMPLACEMENT DE l'INSTALLATION :** communes de JANVILLE-EN-BEAUCE (siège de l'enquête) et OINVILLE-SAINT-LIPHARD

▶ **MAÎTRE D'OUVRAGE :** SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ (siège social – 82 boulevard Haussmann – 75008 PARIS)

▶ **DURÉE DE L'ENQUÊTE :** 35 jours du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30

▶ **LE DOSSIER :** Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures d'ouverture de ces mairies au public. Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : https://www.registredemat.fr/kallista-ep-bsl2 . Le dossier sera également consultable depuis le site internet de la préfecture : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées ci-après ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de Communes Cœur de Beauce et Communauté de Communes Plaine du Nord Loiret seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus.

▶ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR, Chef de projets - Société KALLISTA ENERGY – mail : msalmon-l@kallistaenergy.com

▶ **COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Frédéric IBLED,** cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public, aux dates, heures et lieux suivants :

DATES	HEURES	LIEUX
mardi 28 juin 2022	**14H00 à 16H30**	**Mairie 15 place du Martroi Janville-en-Beauce**
lundi 25 juillet 2022	**14H00 à 16H30**	
mardi 21 juin 2022	**10H00 à 12H00**	**Mairie place des Tilleuls Oinville-Saint-Liphard**
mardi 5 juillet 2022	**10H00 à 12H00**	

▶ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS :**

- sur les registres papiers ouverts à cet effet en mairies des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard et, accessibles aux heures habituelles d'ouverture au public ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairies des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard
- par voie postale, adressées au commissaire enquêteur en mairie des communes de Janville-en-Beauce (siège de l'enquête) 15 place du Martroi – 28310 ;
- à l'adresse électronique suivante : kallista-ep-bsl2@registredemat.fr

▶ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES :** Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon pour le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement, dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet), et à la préfecture d'Eure-et-loir – DC- bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-loir. http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

▶ **A L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE,** le Préfet d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.

Rue Aristide Briand à Pithiviers (45)
MB CONSTRUCTION
Maçonnerie - Couverture
Plâtrerie - Carrelage
02 38 34 78 81
www.mbconstruction45.com
003397

OUTARVILLE

Travaux ou reconstruction, quel avenir pour l'Ehpad ?

PAGE 15

LOISIRS

L'été arrive, les piscines du Pithiverais se préparent à rouvrir

PAGE 12

le courrier du Loiret
CentreFrance
N° 3935 - MERCREDI 1ER JUIN 2022 - 1,70 €

Législatives 2022

La parole aux candidats

Éric DE TOURRIS
Reconquête!

Laurent MOLLIÈRE
Parti animaliste

Valentin MANENT
Rassemblement national

Maxime BUIZARD
Les Républicains

Céline SOTTEJEAU
Lutte ouvrière

Anthony BROSSE
Ensemble !

Florence CHABIRAND
Nupes

Laurent THÉBAUT
Parti ouvrier indépendant démocratique

Thierry BARJONET
Indépendant de tout parti politique

NOTRE SÉRIE

Une étape à... Rebréchien

Grâce à son paysage chatoyant, la commune de Rebréchien a décroché sa première fleur du label des villes et villages fleuris 2021.

PAGE 10

CL 7532 1,70
Loiret
ISSN 0989-1145
1/06/22

Annonces classées

SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PARC ÉOLIEN DE LA BUTTE SAINT-LIPHARD SUR LES COMMUNES DE JANVILLE-EN-BEAUCE ET OINVILLE-SAINT-LIPHARD

Le préfet d'Eure-et-Loir communique.

Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ dont le siège social est situé 26 rue de Madrid 75008 Paris, concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte- Saint-Liphard sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard.

Cette enquête concerne aussi les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon dans le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du Code de l'environnement).

Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce (désignée siège de l'enquête) et de Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet suivant : https://www.registredemat.fr/kallista-ep-bsl2

Le lien depuis le site Internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé :http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours

Le dossier pourra être consulté à la préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR, chef de projets pour la société KALLISTA ENERGY, mail : msalmon-l@kallistaenergy.com

M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:

- mairie de Janville-en-Beauce, 15, place du Martroi :
- mardi 28 juin 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- lundi 25 juillet 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, place des Tilleuls :
- mardi 21 juin 2022 de 10h00 à 12h00 ;
- mardi 5 juillet 2022 de 10h00 à 12h00.

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :

- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard ;
- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi, 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune ;
- à l'adresse électronique suivante : kallista-ep-bsl2@registredemat.fr

Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de communes Coeur de Beauce et la Communauté de communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site Internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir, bureau des procédures environnementales, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

À l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

182656

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur une demande d'autorisation environnementale

La Préfète du Loiret communique :

Une enquête publique de 37 jours sera ouverte du 20 juin au 26 juillet 2022à 19h00, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GÂTIN'EOLE OUEST concernant le projet de parc éolien du Bois de Chaumont sur les communes de BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE.

Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :

- dans les mairies de BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr

Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne à l'espace France Services du Beaunois (Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais - 3 bis, rue des Déportés à BEAUNE-LA-ROLANDE) aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société GÂTIN'EOLE OUEST (siège social : 3, rue du Moulin de la Canne - 45300 PITHIVIERS).

M. Michel CARQUIS, ingénieur en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLéANS, tiendra les permanences suivantes pour recueillir les observations orales et écrites du public

A la mairie de BARVILLE-EN-GÂTINAIS le samedi 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h00

A la mairie de BATILLY-EN-GÂTINAIS le jeudi 7 juillet 2022 de 14h00 à 17h00

A la mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE le lundi 20 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et le mardi 26 juillet 2022 de 16h00 à 19h00

Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :

- sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie.
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-gatineoleouest@loiret.gouv.fr ; les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.

A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

182030

PETITES ANNONCES
Votre petite annonce par téléphone ou par mail
04.73.17.30.30
annonces.cfp@centrefrance.com

BONNES AFFAIRES

ANTIQUITÉS BROCANTES

VIDE MAISON, du 4 au 6 juin de 10 h. à 17 h., Hameau du Chesnoy, chemin du Chesnoy, 45250 Briare, beaucoup de déballage, itinéraire fléché. 085647

ACHETE manteaux de fourrure, briquets Dupont, montres bracelet et gousset, accessoires Hermès, Cartier, Rolex, Omega, Vuitton, Baccarat, Christofle, objets art, déplacement 2 jrs/sem. sur votre rég. et possibilité Paris. _ M. BARDOTTI, 78150 Le Chesnay, tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 081166

URGENT ACHÈTE FOURRURES, manteaux, vestes, étoles, toques, etc, vison, astrakan, renard, etc, déplacements gratuits. _ M. STEPHAN Christophe, tél. 06.28.71.96.02, stephanchristophe21@yahoo.fr, sir. 525317418 083192

ACHETE toutes bouteilles de vin, toutes années, bonnes ou plus bonnes à boire, déplacement 2 jrs/sem. sur votre rég. et possibilité Paris. _ M. BARDOTTI, 78150 Le Chesnay, tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 081191

ACHÈTE TOUT CE QUI MEUBLE ou décore une maison, un appartement, un château, tableaux, statues, miroirs, pendules, tapis, lustres, cheminées, boiseries, trophées de chasse, pianos, meubles anciens, objets de vitrine, violoncelles, vases Gallé, vieux papiers, montres, bagageries de luxe, déplacement 2 jrs/sem. sur votre rég. et possibilité Paris. _ M. BARDOTTI, 78150 Le Chesnay, tél. 06.09.90.51.34, antiquitebardotti@free.fr, RC439475526. 081174

AGRICULTURE

RECHERCHE TRACTEURS AGRICOLES, à partir de 1970, tous états, toutes marques, même hors service. _ CORNELOUP D, tél. 06.10.24.45.96, siren 751.289.349.00035. 082519

LOISIRS-DÉTENTE

COLLECTIONS

COLLECTIONNEUR RECHERCHE guides rouges Michelin, avant 1950. _ Tél. 06.77.02.86.31. 087663

CHASSE PÊCHE

CHASSE

ACTIONS

CHERCHE 3 ACTIONNAIRES de chasse, pour passionnné, pigeons, canards, sangliers, possibilité en semaine, très bon poste, secteur Nogent-sur-Vernisson. _ Tél. 06.84.52.62.17. 083361

RECHERCHE ACTIONNAIRES ou demi-actionnaires, pour saison 2022-23, petits et gros gibiers, sur 780 ha., en semaine, et actionnaires à l'affût au mirador le soir, sur Melleroy, Château-Renard et Montbouy. _ Tél. 06.41.21.94.07. 079953

MARIAGES RENCONTRES

RENCONTRES

PARTICULIERS

FEMME 75 ANS, cherche homme, non fumeur, soigné, sérieux, 60/70 ans, pour partager les choses de la vie, loisirs, balades et plus si affinité. _ Ecrire CFP, BP 90124, 63020 Clermont-Fd Cedex 2, sous réf.[DOM-00079438]. 079438

HOMME, du Loiret, aimerait rencontrer femme 70/80 ans, aimant nature, sorties, restos, jeux, simple et bonne humeur, vie à deux si affinités. _ Ecrire CFP, BP 90124, 63020 Clermont-Fd Cedex 2 sous réf. [DOM-00079093]. 079093

NI CLUB NI AGENCE, + de 3.400 annonces de particulier à particulier avec téléphone pr des rencontres sérieuses. _ POINT RENCONTRES MAGAZINE, documentation gratuite sous pli discret, tél. 0.800.02.88.02. appel gratuit depuis 1 poste fixe + www.prmag.fr 081229

TÉLÉPHONE

LILIANE, ch. un homme pr discussion mature par téléphone au._ HD, tél. 08.95.22.33.24 - 0,80 €/min + prix appel, RC487771388. 080598

MARRE DU TRAIN TRAIN quotidien, je ch. 1 H pr rel. à 2 par téléphone._ ABY, tél. 08.95.22.32.23- 0,80 €/mn + px appel, RC442035499 077526

POUR HOMME, respectueux, Valérie, jolie divorcée de 48 ans répond au téléphone._ ABY, tél. 09.78.06.42.43, RC442035499. 078167

DIVORCÉE, en manque d'affection, cherche contacts sympa par téléphone._ ABY, tél. 09.78.06.40.50, RC442035499. 077550

DIVORCÉE, JF, 37 a., ss enft, ch. H cél., pr dialogue au téléphone._ ABY, tél. 08.95.22.32.25- 0,80 €/mn+ px appel, RC442035499 078185

GENEVIÊVE 67 ans, je ch. un homme pour une relation simple et joviale au téléphone, me contacter au. _ SD, tél. 08.95.22.33.63, 0.80 €/min + px appel, RC5010004089. 080586

IMMOBILIER

OFFRES LOCATIONS

AUTRE IMMOBILIER

■ ETANGS

LOIRET, petits étangs à louer à l'année. _ Tél. 02.38.32.23.48. 083285

OFFRES LOCATIONS VACANCES

MER

■ APPARTEMENTS

LARMOR-PLAGE 56, appt pour vacances, 4 pers, terrasse 20 m², commerces, plage 250 m, confort, lave-vaisselle, lave-linge, 235 € à 440 €/sem. _ Tél. 06.89.97.82.01 ou 02.38.39.18.25. 079964

VÉHICULES

VENTE 4 X 4

FORD

FORD RANGER, 4x4, double cabine, 2008, int. cuir, 158.000 km, très bon état, à vendre 15.000 € à débattre. _ Tél. 06.12.07.04.51, HR. 082994

ACHATS VÉHICULES DIVERS

RACHAT DE VÉHICULES, ts types, camping-car, berline, 4 X 4, utilitaire, av. ou ss CT, même prob. moteur, même fort km, état indif., se déplace, paiemt comptant. _ DASK AUTO, tél. 06.33.23.20.25. 078592

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

HOMME sérieux, 20 ans d'expérience, cherche peinture façades et intérieurs, traitement hydrofuge façades et toits, pose papier peint, parquet, porte, fenêtre, velux, placo-plâtre, réparation volet bois et gouttières, ramonage, CESU accepté. _ Tél.06.44.06.00.20. ou 09.50.88.92.03. 079877

PEINTRE sérieux, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose parquet, lino, propose ravalement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraichissement maison ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél.06.37.10.60.21. (Richard) 084128

Centre MarchésPublics.fr
Votre plateforme de gestion

Nouveau
RESTEZ EN VEILLE
et saisissez de nouvelles opportunités d'affaires
Une solution de Centre France Pub

VOUS RECRUTEZ ?
CONTACTEZ NOS EXPERTS
emploi@centrefrance.com
04 73 17 31 26
CENTRE FRANCE PUB. Emploi & Com RH

CentreFrance le courrier du Loiret

Présidente : Société La Montagne
Directrice de la Publication : Mme Soizic BOUJU
Rédactrice en chef : Mme Camille COELHO
Rédaction - administration
14, avenue de la République, 45300 Pithiviers
Tél. 02.38.30.04.00
Publicité régionale et locale
Le Courrier du Loiret - Tél. 02.38.30.04.00
Publicité nationale
Espace PHR - 72, rue d'Hauteville, 75010 Paris
Tél. 01.45.23.44.10 - Fax. 01.45.23.44.19
Imprimerie : 63, avenue Jean-Mermoz – Allée des Bourdillats 89000 AUXERRE
Tél. 03.86.18.05.30
Commission paritaire : n° 1125 C 83946 - ISSN : n° 0989-1145
Journal habilité à recevoir les annonces légales
CENTRE FRANCE HEBDOS
S.A.S. au capital de 997.500 euros
Siège social : 45, rue du Clos-Four
63100 CLERMONT-FERRAND - R.C.S. : 856 200 308

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.

Seize pages de solutions pour le monde de demain

REPORTAGES. Ils inventent la transition sociale et écologique.

CAHIER CENTRAL

GIEN

La phase de test du nouveau plan de circulation prolongée jusqu'à fin juin

PAGE 19

larep.fr

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

N° 24104

CentreFrance

ORLÉANS - LOIRET

MERCREDI 1ER JUIN 2022 - 1,30€

Crise des vocations

Les profs à rude école

LOIRET

Les candidatures au concours de recrutement de professeur des écoles sont, cette année, en baisse.

PASSION

Malgré les difficultés, certains font le choix d'intégrer l'éducation nationale contre vents et marées.

DOLÉANCES

Salaire médiocre, manque d'égards, études lourdes et à l'issue incertaine... Le métier, malgré tout, séduit moins.

PHOTO PASCAL PROUST

PAGES 2 ET 3

PROPOS D'UN JOUR

Et la lumière fut ! *Le lycopène. Ce composé organique de la famille des carotènes donne aux tomates leur couleur rouge. Et protège accessoirement la peau du rayonnement du soleil. D'où l'idée, lumineuse, d'un groupe de chercheurs chinois de l'université de Jilin : la molécule aurait-elle un comportement similaire si elle entrait dans la composition des panneaux solaires ? Les résultats ont dépassé les espérances des scientifiques : les propriétés antioxydantes du lycopène limitent non seulement l'usure des cellules photovoltaïques mais augmentent aussi leur rendement. Juteux.*

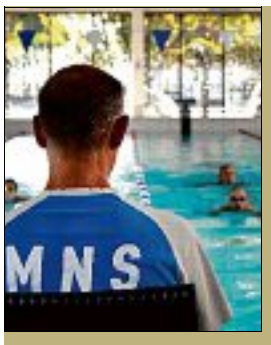

Pénurie de maîtres-nageurs : la piscine touchée mais pas coulée

PITHIVIERS-LE-VIEIL. Le manque de surveillants contraint l'établissement, qui ouvrira le 15 juin, à fermer l'accès aux bassins, le matin, cet été.

PAGE 15

R 7714 1,30
LOIRET
ISSN EN COURS
1/06/22

Annonces classées

45

AVIS DE CONVOCATION

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DES SOCIETAIRES
Les Assemblées Générales Mixtes se dérouleront à 18 heures
(accueil à partir de 17h30), pour les Sociétés Locales d'Epargne suivantes :

Société Locale d'Epargne Sancerrois Val d'Yèvre
Vendredi 24 juin 2022 à 18h à l'I.N.S.A.
88 Boulevard Lahitolle - 18000 Bourges
Société Locale d'Epargne Bourges & Boischaut
Jeudi 30 juin 2022 à 18h à l'I.N.S.A.
88 Boulevard Lahitolle - 18000 BOURGES
Société Locale d'Epargne Sud Eure et Loir
Mardi 21 juin 2022 à 18h Salle polyvalente St Jean
11 rue Abel Meret - 28200 CHATEAUDUN
Société Locale d'Epargne Pays Chartrain et Drouais
Mercredi 29 juin 2022 à 18h chambre d'agriculture
10 rue Dieudonné Costes - 28000 CHARTRES
Société Locale d'Epargne Indre Nord
Jeudi 23 juin 2022 à 18h Centre des congrès d'Issoudun
Boulevard Roosevelt - 36100 ISSOUDUN
Société Locale d'Epargne Sud Berry
Vendredi 24 juin 2022 à 18h Stade Gaston Petit
Salon Renault Faurie - espace VIP
Avenue Pierre de Coubertin - 36000 CHATEAUROUX
Société Locale d'Epargne Touraine Sud Ouest
Mercredi 22 juin 2022 à 18h salle polyvalente Auguste Rodin
rue Gustave Eiffel - 37190 AZAY LE RIDEAU
Société Locale d'Epargne Val de Loire et Touraine Nord
Vendredi 1er juillet 2022 à 18h à l'espace Malraux
Parc des Bretonnières - 37300 JOUE LES TOURS
Société Locale d'Epargne Tours Ouest et Gâtine Lochoise
vendredi 1er juillet 2022 à 18h salle du Saule Michaud
rue de la Gaudellerie/rue du saule Michaud - 37270 MONTLOUIS SUR LOIRE
Société Locale d'Epargne Blaisois Vendômois
Mercredi 22 juin 2022 à 18h espace Guillon
3 rue Jules Berthonneau - 41000 VILLEBAROU
Société Locale d'Epargne Loir et Cher Sud
Jeudi 23 juin 2022 à 18h à la Pyramide
Avenue de Paris - 41200 ROMORANTIN LANTHENAY
Société Locale d'Epargne d'Epargne Val de Loire et Pithiverais
Mardi 28 juin 2022 à 18h Espace George Sand
1 Place du vieux pavé - 45430 CHECY
Société Locale d'Epargne Gâtinais Giennois
Mercredi 29 juin 2022 à 18 h Salle Cuiry
32 rue Georges Brassens - 45500 GIEN
Société Locale d'Epargne Orléans Sud
Jeudi 30 juin 2022 à 18h salle des fêtes de Montission
Avenue Jacques Douffiagues - 45650 SAINT JEAN LE BLANC
Société Locale d'Epargne Orléans Nord et Ouest
Mercredi 6 juillet 2022 à 18h salle des fêtes de Montission
Avenue Jacques Douffiagues - 45650 SAINT JEAN LE BLANC

Sociétés coopératives à capital variable, ayant leur siège social à ORLEANS, 7 rue d'Escures, régies par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 et par les articles L512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, affiliées à la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre, banque coopérative au capital de 474 039 440 €, siège social à ORLEANS, 7 rue d'Escures, RCS Orléans 383 952 470

Mesdames et Messieurs les Sociétaires des Sociétés Locales d'Epargne (SLE) sont convoqués en Assemblée Générale Mixte pour prendre connaissance de l'actualité de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Loire-Centre et pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Partie Ordinaire :

- Approbation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe
- Approbation de l'affectation du résultat
- Détermination de la date de mise en paiement des intérêts des parts sociales
- Constatation du montant du capital souscrit à la clôture de l'exercice
- Constatation de la quote-part de la SLE dans le capital de la Caisse d'Epargne d'affiliation
- Ratification de la cooptation d'un administrateur (le cas échéant)
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales.

Partie Extraordinaire :

- Modification des statuts
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales

Tout sociétaire, quel que soit le nombre de parts qu'il possède, peut assister personnellement à ces assemblées, s'y faire représenter par un autre sociétaire, ou donner pouvoir sans indication de mandataire.

Les sociétaires sont admis aux assemblées générales sur simple justification de leur qualité et identité.

L'Assemblée Générale Ordinaire délibère quel que soit le nombre de sociétaires présents et représentés. Aucun quorum n'est requis pour l'Assemblée Générale Ordinaire. Les résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire seront prises à la majorité simple des sociétaires présents et représentés.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délibère lorsque le quart des sociétaires est présent ou représenté. A défaut de quorum, l'Assemblée Générale, pour sa partie extraordinaire est convoquée le même jour, dans la demi-heure qui suit, au même lieu. Il est rappelé que le mandat donné pour la première assemblée vaut pour la deuxième convoquée sur le même ordre du jour et il en est de même pour toute procuration donnée sans indication de mandataire.

Présences et pouvoirs

Seuls les sociétaires peuvent participer à ces assemblées ou donner pouvoir au Président ou à un autre sociétaire, dans la limite de 4 hors représentation légale.

Conformément à l'article 17-3 des statuts de la Société Locale d'Epargne, les pouvoirs reçus sans indication de mandataire seront utilisés en faveur des résolutions approuvées par le Conseil d'administration et contre les autres.

Documents institutionnels

Les statuts sont déposés auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance d'Orléans. Les résolutions, rapport d'activité et comptes de la SLE sont consultables sur le site sociétaire www.societaires.caisse-epargne.fr.(1)

Toute demande de renseignement concernant l'assemblée générale mixte peut être faite par écrit à : Caisse d'Epargne Loire-Centre - Secrétariat Général, 12 rue de Maison Rouge, CS 10620 - 45146 Saint-Jean de la Ruelle Cedex.

(1) coût de connexion selon votre fournisseur d'accès

Pour Avis,

Les Présidents des conseils d'administration des Sociétés Locales d'Epargne

182331

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ

ENQUÊTE PUBLIQUE

PARC EOLIEN DE LA BUTTE SAINT LIPHARD SUR LES COMMUNES DE JANVILLE-EN-BEAUCE ET OINVILLE-ST-LIPHARD

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu **du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la **SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ** dont le siège social est situé 82 boulevard Haussmann 75008 PARIS, concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte Saint-Liphard sur le territoire des communes de JANVILLE-EN-BEAUCE et OINVILLE-SAINT-LIPHARD.

Cette enquête concerne aussi les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon dans le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement).

Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce (désignée siège de l'enquête) et de Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : **https://www.re-gistredemat.fr/kallista-ep-bsl2**

Le lien depuis le site internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé : **http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours.**

Le dossier pourra être consulté à la Préfecture, place de République à Chartres -sur un poste informatique.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR**, Chef de projets pour la Société KALLISTA ENERGY - mail :msalmon-l@kallistaenergy.com

M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:

Mairie de Janville-en-Beauce - 15, place du Martroi

mardi 28 juin 2022 de 14H00 à 16H30
lundi 25 juillet 2022 de 14H00 à 16H30

Mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, Place des Tilleuls

mardi 21 juin 2022 de 10H00 à 12H00
mardi 5 juillet 2022 de 10H00 à 12H00

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :

6 sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Jan-ville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard
- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi - 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune- à l'adresse électronique suivante : **kallista-ep-bsl2@registredemat.fr**

Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de Communes Cœur de Beauce et la Communauté de Communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

182472

SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PARC ÉOLIEN DE LA BUTTE SAINT-LIPHARD SUR LES COMMUNES DE JANVILLE-EN-BEAUCE ET OINVILLE-SAINT-LIPHARD

Le préfet d'Eure-et-Loir communique.

Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ dont le siège social est situé 26 rue de Madrid 75008 Paris, concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte- Saint-Liphard sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard.

Cette enquête concerne aussi les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon dans le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du Code de l'environnement).

Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce (désignée siège de l'enquête) et de Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet suivant : https://www.registredemat.fr/kallista-ep-bsl2

Le lien depuis le site Internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé :http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours

Le dossier pourra être consulté à la préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR, chef de projets pour la société KALLISTA ENERGY, mail : msalmon-l@kallistaenergy.com

M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:

- mairie de Janville-en-Beauce, 15, place du Martroi :
- mardi 28 juin 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- lundi 25 juillet 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, place des Tilleuls :
- mardi 21 juin 2022 de 10h00 à 12h00 ;
- mardi 5 juillet 2022 de 10h00 à 12h00.

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :

- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard ;
- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi, 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune ;
- à l'adresse électronique suivante : kallista-ep-bsl2@registredemat.fr

Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de communes Coeur de Beauce et la Communauté de communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site Internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir, bureau des procédures environnementales, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

À l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

182657

2 départements achetés
le 3ème OFFERT

Pour faire paraître une photo avec votre petite annonce, il suffit :
- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordonnées au verso, accompagné de votre grille (attention ! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier .jpeg) par mail à **annonces.cfp@centrefrance.com** en précisant votre nom et le téléphone figurant dans votre annonce.

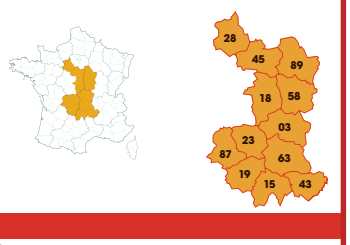

Zone de diffusion 03 • 15 • 18 • 19 • 23 • 28 • 43 • 45 • 58 • 63 • 87 • 89

A/ Rédigez votre annonce

(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Évitez les abréviations)

Ligne 1
Ligne 2
Ligne 3
Ligne 4
Ligne 5

Vos rendez-vous • Bonnes affaires mercredi + samedi • Immobilier* jeudi + samedi + centreimmo.com • Automobile vendredi + samedi • Toutes rubriques sauf emploi

*Localisation du bien et DPE obligatoires.

B/ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Entourez votre formule	1 jour aux choix	Duo Rendez-vous 1 jour + samedi	Double Duo 2 Rendez-vous 2 jours + 2 samedis	Sixto 6 jours consécutifs	Calculez le prix de votre annonce
1 département	2,20 € la ligne	2,70 € la ligne	3,50 € la ligne	7,40 € la ligne	..... € x .... lignes = €
Départements supplémentaire(s)	1,10 € la ligne par départ.	1,35 € la ligne par départ.	1,75 € la ligne par départ.	3,70 € la ligne par départ.	..... € x .... lignes x .... dép. = €

Département(s) : 03❑ 15❑ 18❑ 19❑ 23❑ 28❑ 45❑ 58❑ 63/43 ❑ 87❑ 89❑

Option Photo	10 €	Option Photo = €
Option Cadre	6 €	Option Cadre = €
Option Puce ✗	4 €	Option Puce = €
Mention «Écrire à Centre France Publicité»(2) (domiciliation) :	40 € + le prix de 2 lignes de texte	Option Domiciliation = €
(2) Obligatoire pour Mariages et Rencontres.		TOTAL ANNONCE = €

C/ Vos coordonnées (à remplir obligatoirement)

(Ces renseignements* ne figureront pas dans l'annonce)

NOM..... Prénom.....
Adresse.....
Code postal..... Ville.....
Tél..... e-mail.....

❑ **Votre annonce par téléphone**
au 04 73 17 30 30 de 9 h à 17 h

❑ **Votre annonce par mail**
annonces.cfp@centrefrance.com

❑ **Votre annonce par courrier**
Envoyez le document rempli à :
Centre France Publicité - Service PAT
BP 90124 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

Règlement par chèque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone)

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

Depuis le 1er janvier 2022, et conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 (NOR : MICE2130071A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,183 € HT pour les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher.

Par dérogation, certaines annonces font l'objet d'une tarification forfaitaire.

AMÉNAGEMENT DE LA ZAC COEUR DE VILLAGE À BARJOUVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Le projet d'aménagement de la ZAC « coeur de Village « sur la commune de Barjouville, pour lequel la collectivité a conclu un contrat de concession avec la SAEDEL (siège social situé 1, rue d'Aquitaine, 28110 LUCE) fera l'objet, durant 31 jours du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mercredi 20 juillet 2022 à 18h00, d'une enquête publique unique :

- préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet ;

- parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération ;

- portant sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Barjouville.

L'enquête publique unique aura lieu en mairie de Barjouville où les pièces du dossier seront déposées et où toutes les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le dossier sera consultable en version numérique sur le site internet de la préfecture de l'Eure et Loir à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours et à la Préfecture, place de République à Chartres - sur un poste informatique.

Les personnes qui le désirent pourront, au cours de l'enquête :

- consigner leurs observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Barjouville ;

- adresser leurs observations par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Barjouville (1, rue Jean Moulin 28630 Barjouville), pour être ajoutées au registre d'enquête ;

Les observations et propositions écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences ainsi que les observations et propositions transmises par voie postale seront consultables en mairie de Barjouville

- transmettre leurs observations à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr.

Ces observations seront anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture et transmises au fur et à mesure de leur réception et transmises au commissaire enquêteur.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de la SAEDEL - 1, rue d'Aquitaine - 28110 Lucé - Monsieur DESGROUAS - Mail : n.desgrouas@saedel.fr - Accueil SAEDEL Tel : 02/ 37/33/31/80

Madame Maryline DERON, Fonctionnaire de l'État en retraite, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public en mairie de Barjouville - 1, rue Jean Moulin - aux dates et horaires suivants :

le samedi 25 juin 2022 de 9h00 à 12h00

le lundi 4 juillet 2022 de 15h30 à 17h30

le mercredi 20 juillet 2022 de 9h15 à 12h15

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées (au titre des 3 objets de l'enquête publique) du Commissaire Enquêteur seront disponibles, au Bureau des procédures environnementales de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairie de Barjouville et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet d'Eure-et-Loir décidera de déclarer ou non cette opération d'utilité publique, par arrêté motivé et de prononcer ou pas la cessibilité des propriétés dont la cession est nécessaire, au profit de la SAEDEL.

La déclaration d'utilité publique approuvera la mise en compatibilité du PLU de la commune de Barjouville.

S.A.F.E.R. du Centre
APPEL DE CANDIDATURE

La SAFER du Centre se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution et en location dans le cadre de mandats de recherches de preneurs tout ou partie des biens suivants :

Les dossiers AS 28 22 0212 01 à 12 et IL 28 22 212 01 à 07 sont liés - Vente d'un corps de ferme avec bâtiments d'habitation et d'exploitation, terres agricoles, matériel d'exploitation et DPB pour une surface totale de 67ha 12a 27ca + location par baux ruraux de 91ha 63a 60ca, en nature de terre labourable. Soit un ensemble de terres et sols de 158ha 75a 87ca libres après moisson 2022. (Contact : Jean-Michel RICHOUX / 06 08 87 75 33)

*A la vente - Réf AS 28 22 0212 01 **Cne de BERCHERES-LES-PIERRES (28)** 3ha 40a 42ca / XE 7 / XH 5-10-11 ; **Cne de LE COUDRAY (28)** 3ha 49a 60ca / ZB 472-718 / ZH 26 ; **Cne de GELLAINVILLE (28)** 3ha 11a 30ca / ZV 20-25-26-27-28 ; **Cne de MORANCEZ (28)** 1ha 53a 20ca / ZA 178 -- Réf AS 28 22 0212 02 **Cne de LE COUDRAY (28)** 1ha 28a 00ca / ZB 485 ; **Cne de GELLAINVILLE (28)** 98a 40ca / ZV 6-17 ; **Cne de MORANCEZ (28)** 1ha 44a 99ca / ZB 42 -- Réf AS 28 22 0212 03 **Cne de BERCHERES-LES-PIERRES (28)** 27a 62ca / ZV 57 ; **Cne de GELLAINVILLE (28)** 1ha 69a 40ca / ZV 18-19 ; **Cne de MORANCEZ (28)** 1ha 00a 30ca / ZD 93 ; **Cne de NOGENT-LE-PHAYE (28)** 23a 34ca / ZH 160 ; **Cne de THEUVILLE (28)** 30a 20ca / YR 12 -- Réf AS 28 22 0212 04 **Cne de LE COUDRAY (28)** 8ha 35a 64ca / AK 24 / ZB 457-719 / ZH 36 -- Réf AS 28 22 0212 05 **Cne de LE COUDRAY (28)** 4ha 50a 00ca / ZB 484 / ZH 28-46 ; **Cne de MORANCEZ (28)** 39a 00ca / ZA 163 -- Réf AS 28 22 0212 06 **Cne de GELLAINVILLE (28)** 3ha 82a 00ca / ZV 5 -- Réf AS 28 22 0212 07 **Cne de BONCE (28)** 4ha 34a 80ca / ZK 55 / ZP 28-29-62 ; **Cne de LE COUDRAY (28)** 4a 40ca / ZD 173 ; **Cne de GELLAINVILLE (28)** 2ha 06a 50ca / ZT 21 ; **Cne de MORANCEZ (28)** 7ha 02a 61ca / ZA 165-166-177-209 / ZC 32 ; **Cne de THEUVILLE (28)** 8ha 41a 19ca / YK 11 -- Réf AS 28 22 0212 08 **Cne de THEUVILLE (28)** 2ha 80a 28ca / YK 15 -- Réf AS 28 22 0212 09 **Cne de THEUVILLE (28)** 2ha 58a 98ca / XC 9 / YK 16 / YM 9 / YS 47 -- Réf AS 28 22 0212 10 **Cne de THEUVILLE (28)** 2ha 49a 90ca / YK 12 -- Réf AS 28 22 0212 11 **Cne de MORANCEZ (28)** 1ha 27a 30ca / ZB 41 -- Réf AS 28 22 0212 12 **Cne de MORANCEZ (28)** 22 a 90 ca / ZA 164

*A la location par bail rural - Réf IL 28 22 0212 01 **Cne de BERCHERES-LES-PIERRES (28)** 29ha 05a 67ca / XC 14 / XH 9 ; **Cne de THEUVILLE (28)** 9ha 21a 86ca / YK 18 -- Réf IL 28 22 0212 02 **Cne de BERCHERES-LES-PIERRES (28)** 9ha 30a 59ca / XC 12-13-15-16 ; **Cne de THEUVILLE (28)** 8ha 89a 78ca / YR 35-36 -- Réf IL 28 22 0212 03 **Cne de BERCHERES-LES-PIERRES (28)** 1ha 65a 62ca / XC 11 ; **Cne de GELLAINVILLE (28)** 1ha 80a 00ca / ZV 10 ; **Cne de MORANCEZ (28)** 12ha 88a 62ca / ZB 39-40 / ZC 30-31-38-54-57-58 ; **Cne de THEUVILLE (28)** 4ha 45a 10ca / YK 17 -- Réf IL 28 22 0212 04 **Cne de MORANCEZ (28)** 7ha 37a 65ca / ZD 38 -- Réf IL 28 22 0212 05 **Cne de MORANCEZ (28)** 5ha 26a 00ca / ZB 140 -- Réf IL 28 22 0212 06 **Cne de LE COUDRAY (28)** 1ha 40a 76ca / AK 23 -- Réf IL 28 22 0212 07 **Cne de LE COUDRAY (28)** 31a 95ca / ZH 27

Zones d'urbanisme : Zone A du PLU pour les communes de Le Coudray, Gellainville et Morancez / Zones AU, A et N du PLU pour la commune de Berchères-les-Pierres / Zone AUe du PLU pour la commune de Nogent-le-Phaye / Zones A et N du PLU pour les communes de Boncé et Theuville.

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **20/06/2022** au siège de la SAFER du Centre, ou, plus particulièrement, auprès du service départemental 10 rue Dieudonné Costes, Maison de l'Agriculture, CS 10399, 28008 CHARTRES Cedex, tel : 02 37 24 46 60 où des renseignements complémentaires (conditions financières, éléments mobiliers éventuels, modalités d'attributions…) pourront vous être donnés.

SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ

PARC EOLIEN DE LA BUTTE SAINT LIPHARD

SUR LES COMMUNES DE JANVILLE-EN-BEAUCE ET OINVILLE-ST-LIPHARD

Enquête publique

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ dont le siège social est situé 26 rue de Madrid 75008 PARIS,concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte Saint-Liphard sur le territoire des communes de JANVILLE-EN-BEAUCE et OINVILLE-SAINT-LIPHARD.

Cette enquête concerne aussi les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon dans le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement).

Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce (désignée siège de l'enquête) et de Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : https://www.registredemat.fr/kallista-ep-bsl2

Le lien depuis le site internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours.

Le dossier pourra être consulté à la Préfecture, place de République à Chartres - sur un poste informatique.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR, Chef de projets pour la Société KALLISTA ENERGY - mail : msalmon-l@kallistaenergy.com

M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur,recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:

Mairie de Janville-en-Beauce - 15, place du Martroi

mardi 28 juin 2022 de 14H00 à 16H30

lundi 25 juillet 2022 de 14H00 à 16H30

Mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, Place des Tilleuls

mardi 21 juin 2022 de 10H00 à 12H00

mardi 5 juillet 2022 de 10H00 à 12H00

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique : 6 sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard

- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi - 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune

- à l'adresse électronique suivante : kallista-ep-bsl2@registredemat.fr

Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de Communes Coeur de Beauce et la Communauté de Communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

SAS SMI IMMO

au capital de 1 000 euros
Siège social : 50, rue CHANZY,
28000 CHARTRES
879 906 089 RCS CHARTRES

AVIS
AVIS DE CONTINUATION

Par AGO du 22 juin 2021, les associés, en application de l'article L. 225-248 du C Com, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

POUR AVIS, le Président

AWA COIFFURE

Complément à l'annonce parue le 13 mai 22, le liquidateur est M. Jafel Walid. Siège de la liquidation : 1 Place du Marché, Mainvilliers (28).

INSERTION - CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Mathieu BEC, Notaire, membre de la Société par actions simplifiée « CAP'NOTAIRES « titulaire d'un office notarial dont le siège est à CHATEAUDUN, 20 rue du Maréchal Lyautey, le 27 mai 2022, a été reçu le changement de régime matrimonial portant adoption du régime de la communauté universelle avec clause de préciput :

Entre **Monsieur Pascal Lucien Marcel JOSEPH et Madame Christine Delphine GUIBERT** demeurant ensemble à BAZOCHES EN DUNOIS (28140) 36 rue de l'Eglise.

Monsieur est né à CHARTRES (28000) le 2 septembre 1967,

Madame est née à LE MANS (72000) le 16 avril 1978.

Mariés à la mairie de BAZOCHES-EN-DUNOIS (28140) le 31 décembre 2007 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Franck CARIMALO, notaire à CHATEAUDUN (28200), le 14 décembre 2007.

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,

Maître Mathieu BEC, Notaire

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 16/05/22, il a été constitué une SAS à associé unique dénommée **FRIP AND BROC** au capital social de 1.000 euros dont le siège social est sis à CHATAINCOURT (28720) 1, Chemin des Guimbelettes ayant pour activité la friperie vintage et tous accessoires s'y rapportant, Brocante. Le Président est Monsieur Aurélien LEPATRE demeurant à CHATAINCOURT (28720) 1, Chemin des Guimbelettes. Chaque action donne droit à une voix. Les cessions ou transmissions d'actions de l'associé unique sont libres. Les autres cessions sont soumises à agrément. La durée de a société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHARTRES du 14 avril 2022, il a été constitué une SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITE présentant les caractéristiques principales suivantes :

Dénomination : 2 SIGNS

Capital social : 5.000,00 euros, divisé en 500 parts sociales de 10,00 euros - Apport de numéraire exclusivement.

Siège social : 3 rue des bois - 28120 CHARONVILLE

Objet social : - Tous travaux de revêtement de chaussées, de marquage à la peinture ainsi que tous autres travaux de marquage dans le domaine public ainsi que dans le domaine privé ; Le marquage au sol des chaussées et des parcs de stationnement ; L'achat et la vente de peintures et de matériel de signalisation ; Toutes activités liées à la pose de mobilier urbain, pose de panneau de signalisation routière, pose de glissière de sécurité ; Et plus généralement toutes activités liées à la signalisation horizontale et verticale ainsi qu'à la pose du mobilier urbain ;

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérance : Monsieur Nicolas CAILLY, demeurant à CHARONVILLE (28120), 3 rue des bois, désigné dans les statuts pour une durée non limitée.

La Société sera immatriculée au R.C.S. tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES.

Agrément des cessionnaires de parts sociales : les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement des associés.

Pour avis - Le Gérant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 12/05/2022, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivants :

Dénomination sociale : GOLDEN BEAUTY

Forme juridique : SASU

Capital Social : 2000 €

Siège social : 1 AVENUE MARC CHAPPEY,28500 VERNOUILLET

Objet Social : salon de coiffure,pédicure,manucure,soin du visage et vente de produits de beauté et accessoires

Président : Me ZAHIR Samira, appartement 6, 2 rue Robert Surcouf,28500 VERNOUILLET

Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après immatriculation de la société au RCS

Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité : chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 23/05/22 il a été constitué une SARL à associé unique dénommée **DLM RÉNOV' PÈRE & FILS** au capital de 1.000 euros dont le siège social est sis à GARNAY (28500) 19 Bis, Rue de la Blaise ayant pour activité les travaux de rénovation et de réfection, neufs et anciens. Le Gérant est Monsieur Thomas DELAMORINIERE demeurant à GARNAY (28500) 19 Bis, Rue de la Blaise. La durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de CHARTRES.

Pour avis

LAVOISIER GREEN SPACE

Par acte ssp du 25/05/2022, il a été constitué une SASU. **Dénomination : LAVOISIER GREEN SPACE. Siège social** : 3 RUE DE LA TUILERIE 28500 VERNOUILLET. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 1 500 €. **Objet** : Service d'aménagement paysager. Plantation, soins et entretien de verdure. **Président** : Monsieur LAVOISIER LAURENT **Demeurant** : 3 RUE DE LA TUILERIE 28500 VERNOUILLET. **Forme des actions** : Cession libre. Immatriculation au RCS de CHARTRES

MBALA CARS

Par acte ssp du 25/05/2022, il a été constitué une EURL. **Dénomination : MBALA CARS**. **Siège social** : 3 RUE DE LA TUILERIE 28500 VERNOUILLET. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 1 000 €. **Objet** : Le commerce de gros et de détail de véhicules neufs et usagés. La vente de véhicules automobiles pour le transport des personnes, y compris les véhicules spéciaux tels qu'ambulances, minibus etc ... (3,5 tonnes ou moins). Le commerce de gros et de détail de véhicules automobiles tout terrain, comme les jeeps (3,5 tonnes ou moins). **Gérant** : Madame Séphora MBALA **Demeurant** : 3 RUE DE LA TUILERIE 28500 VERNOUILLET. Immatriculation au RCS de CHARTRES

LUX&COOKING
SARL EN LIQUIDATION

Au capital de 1 000 euros
Siège social : 7 Passage de l'Industrie ZI des Vauvettes
28500 VERNOUILLET
Siège de liquidation : 34 Avenue Saint Exupéry
28500 VERNOUILLET
819 287 855 RCS CHARTRES

Aux termes d'une décision en date du 28/02/2022 au 34 Avenue Saint Exupéry 28500 VERNOUILLET, l'associé unique a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Laurent LOISELET, demeurant 34 Avenue St Exupéry 28500 VERNOUILLET, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de CHARTRES, en annexe au RCS.

Pour avis. Le Liquidateur

CABINET DE LA SCP PICHARD-DEVÉMY-KARM

les avocats

Avocat au Barreau de CHARTRES, demeurant dite ville
3 place de la Porte Saint-Michel - (Tél : 02.37.28.30.05)

- VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES -

au plus offrant et dernier enchérisseur,
à l'audience des criées de Madame le Juge de l'Exécution
du Tribunal Judiciaire de CHARTRES
situé 11 rue du Cardinal Pie 28000 CHARTRES
le JEUDI 7 JUILLET 2022 à 14 HEURES

UNE MAISON D'HABITATION

située 37 rue des Jardins du Gasloup 28240 LA LOUPE, comprenant :

Au rez-de-chaussée :

Séjour-Cuisine (46,58 m²), une chambre (11,85 m²), salle d'eau (5,10 m²), chaufferie (3,27 m²)

A l'étage :

Accès par un escalier avec marches et rambarde en bois brut, palier (4,20 m²), trois chambres (respectivement 9,70 m², 11,95 m² et 14,50 m²), salle de bains (7,10 m²)

Surface totale Loi Carrez : 114,25 m²

A l'extérieur :

Terrain clos par du grillage.

Le tout cadastré section ZD n° 122 pour une contenance de 09a 42ca.

Cet immeuble semble inoccupé.

La visite sera réalisée par la SCP d'ARAQUY et SOUSAN, Huissiers de justice associés à CHARTRES (28) 6 rue Danièle Casanova, **le lundi 20 juin 2022 de 17h00 à 18h00.**

Sur la **mise à prix** de **40.000,00 €**

Les frais étant supportés par l'acquéreur en sus du prix principal de vente.

Les personnes intéressées devront remettre à leur Avocat avant l'adjudication :

- un chèque tiré par leur banque à l'ordre de la CARPA représentant 10 % du montant de la mise à prix sans que le montant de cette garantie puisse être inférieur à 3.000,00 €

- une attestation de la banque indiquant l'identité du propriétaire du compte d'où proviennent les fonds.

- un extrait de leur acte de naissance ayant moins de 6 mois de date ainsi qu'une pièce d'identité (éventuellement livret de famille ou photocopie certifiée conforme) avec pour la personne née à l'étranger mention des noms et prénoms de ses parents et pour les sociétés, un extrait Kbis (justificatif de sa dénomination et de son numéro de SIREN).

- Et une attestation sur l'honneur datée et signée par le ou les enchérisseurs indiquant qu'il ne fait pas ou qu'ils ne font pas l'objet d'une interdiction d'enchérir ou encore que l'acquisition du bien saisi est pour une occupation personnelle étant ajouté que pour une société civile immobilière (SCI) ou une société en nom collectif (SNC) cette attestation doit en outre comporter pour ses associés et mandataires sociaux l'ensemble des éléments prévus pour les personnes physiques et morales.

Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe de Madame le Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de CHARTRES soit 11 rue du Cardinal Pie 28000 CHARTRES où il a été déposé le 26 janvier 2022 ainsi qu'au Cabinet de la SCP PICHARD-DEVÉMY-KARM.

Fait à CHARTRES, le 18 mai 2022

Signé : Mathieu KARM

Pour tous autres renseignements, s'adresser :
1) à la SCP PICHARD-DEVÉMY-KARM, Avocat au Barreau de CHARTRES dont le Cabinet est situé 3 place de la Porte Saint-Michel 28000 CHARTRES (Tél : 02.37.28.30.05)
2) au Greffe du Tribunal Judiciaire de CHARTRES, 11 rue du Cardinal Pie 28000 CHARTRES où le cahier des conditions de vente est déposé, (Tél : 02.37.18.72.56)
3) sur Internet : www.ordredesavocats-chartres.com

Annonces légales
Tél 02 37 88 11 20 - annonces@horizons.fr

Avis d'obsèques / Annonces classées

28

AVIS D'OBSÈQUES

Pour transmettre vos avis
04.73.17.31.41 ou
obseques@centrefrance.com
Consultation des avis sur
lechorepublicain.fr
ou sur le site de notre partenaire
dansnoscoeurs.fr

Les obsèques célébrées ce jour *
– Eure-et-Loir –
Condoléances sur www.dansnoscoeurs.fr

Bonneval
14 h 15 : Nicole GOURMOND, en l'église Notre-Dame.

Brunelles
14 h 30 : Michèle DORCHENE, en l'église Saint-Martin.

Chartres
15 h 00 : Valérie GONNET, en l'égliseLa Madeleine.

Gasville-Oisème
10 h 00 : Luc BAUDOUIN, en l'église Saint-Grégoire.

Lucé
15 h 00 : Micheline GUILLONEAU, en l'église Saint-Pantaléon.

Mainvilliers
9 h 30 : Michel SORTAIS, au crématorium.
11 h 30 : Pascal CHAMEROY, au crématorium.

Miermaigne
10 h 30 : Muriel CHINA, en l'église.

Moléans
14 h 45 : Mauricette DECOURTYE, au cimetière.

Nogent-le-Rotrou
15 h 00 : Germaine SORTAIS, au cimetière.

Toury
15 h 00 : Daniel CRÉPU, en l'église Saint-Denis.

(*) Les obsèques célébrées ce jour, ayant fait l'objet d'un avis dans le journal.

847541

BERCHÈRES-LES-PIERRES

Monique, son épouse ;
Nathalie et Philippe, Hélène, ses enfants ;
Léa, sa chère petite-fille ;
Sa sœur ;
Ses belles-sœurs et beaux-frères ;
Ses neveux et nièces ;
Ses cousins et cousines,
Ainsi que toute la famille et ses amis
ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Michel CALLU

survenu à l'âge de 84 ans.

La cérémonie aura lieu **le mardi 7 juin 2022, à 9 h 30,** au crématorium de Mainvilliers.

Ni fleurs ni plaques.

●

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

Nous remercions tout particulièrement Stéphanie et Frédéric, ses infirmiers.

PF Denèque, Mainvilliers.

847334

†

MAINVILLIERS

Geniviève, son épouse ;
Marie-Paule, Michel et Christine,
Alain et Florence,
ses enfants ;
Jérémy et Chloé, Clément et Blandine,
ses petits-enfants ;
Daniel et Paulette, son frère et sa belle-sœur ;
Les familles HABERT et GAUTHIER
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Maurice HABERT

survenu dans sa 91e année.

La cérémonie religieuse sera célébrée **le mardi 7 juin 2022, à 10 heures,** en l'église Saint-Hilaire de Mainvilliers.

●

Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

PFM Perche, Luisant (02.37.25.46.72).

847337

AVIS DE DÉCÈS

AVIS DE DÉCÈS

JOUY

François et Françoise BLÉCHET,
Elisabeth BLÉCHET,
ses enfants ;
Anne, Cécile et Claire, ses petites-filles ;
Thomas, Zoé et Charlotte,
ses arrière-petits-enfants ;
Les familles BLÉCHET, RABARTIN, HERMELINE et FROMENT
Et tous ses amis
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Serge BLÉCHET

survenu à Orléans, le 2 juin.

M. Serge BLÉCHET ayant fait don de son corps à la science, il n'y aura pas de cérémonie.

847540

AVIS DE DÉCÈS

NOGENT-LE-ROTROU

Mme Thérèse FERRÉ, son épouse ;
Jean, Claude et Jocelyne, Annie et René,
ses enfants ;
Baptiste, son petit-fils,
Et toute la famille
ont la tristesse de vous faire part du décès de

Monsieur Maurice FERRÉ

Ancien combattant d'AFN
Retraité VALEO et SOFICA

survenu le 30 mai 2022, à l'âge de 84 ans.

Les obsèques ont eu lieu dans la plus stricte intimité familiale.

Les proches et amis pourront lui rendre hommage au jardin du souvenir de Nogent-le-Rotrou.

PF du Perche, Nogent (02.37.53.03.83).

847145

Avis d'obsèques

Pour transmettre vos avis d'obsèques et de remerciements

du lundi au vendredi de 9 h à 20 h
week-end et jours fériés de 18 h à 20 h

04.73.17.31.41

obseques@centrefrance.com

966457

ANNONCES LÉGALES

Retrouvez toutes les publications sur
www.centreofficielles.com

04.73.17.31.27
legales@centrefrance.com

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à la publication des annonces judiciaires et légales sur l'ensemble du département de l'Eure-et-Loir au tarif en vigueur fixé par l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif à la tarification et aux modalités de publication de ces annonces.

ANNONCES LÉGALES ET ADMINISTRATIVES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aménagement de la ZAC cœur de village à Barjouville

Le préfet d'Eure-et-Loir communique.

Le projet d'aménagement de la ZAC « cœur de Village » sur la commune de Barjouville, pour lequel la collectivité a conclu un contrat de concession avec la SAE-DEL (siège social situé 1, rue d'Aquitaine, 28110 Luce) fera l'objet, durant 31 jours du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mercredi 20 juillet 2022 à 18h00, d'une enquête publique unique :

- préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet ;
- parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération ;
- portant sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Barjouville.

L'enquête publique unique aura lieu en mairie de Barjouville où les pièces du dossier seront déposées et où toutes les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le dossier sera consultable en version numérique sur le site Internet de la préfecture de l'Eure-et-Loir à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

Les personnes qui le désirent pourront, au cours de l'enquête :

- consigner leurs observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Barjouville ;
- adresser leurs observations par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Barjouville (1, rue Jean-Moulin, 28630 Barjouville), pour être ajoutées au registre d'enquête. Les observations et propositions écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences ainsi que les observations et propositions transmises par voie postale seront consultables en mairie de Barjouville ;
- transmettre leurs observations à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr. Ces observations seront anonymisées et insérées sur le site Internet de la préfecture et transmises au fur et à mesure de leur réception et transmises au commissaire enquêteur.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de la SAEDEL, 1, rue d'Aquitaine, 28110 Lucé, Monsieur DESGROUAS, mail : n.desgrouas@saedel.fr Accueil SAEDEL, tél. 02.37.33.31.80.

Madame Maryline DERON, fonctionnaire de l'État en retraite, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public en mairie de Barjouville, 1, rue Jean- Moulin, aux dates et horaires suivants :

- le samedi 25 juin 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- le lundi 4 juillet 2022 de 15h30 à 17h30 ;
- le mercredi 20 juillet 2022 de 9h15 à 12h15.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées (au titre des 3 objets de l'enquête publique) du commissaire enquêteur seront disponibles, au bureau des procédures environnementales de la préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairie de Barjouville et sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet d'Eure-et-Loir décidera de déclarer ou non cette opération d'utilité publique, par arrêté motivé et de prononcer ou pas la cessibilité des propriétés dont la cession est nécessaire, au profit de la SAE-DEL.

La déclaration d'utilité publique approuvera la mise en compatibilité du PLU de la commune de Barjouville.

182252

CHARTRES

VILLE DE CHARTRES

AVIS

Modification n°3 du Plan de sauvegarde et de mise en valeur

Par arrêté préfectoral en date du 24 mai 2022, Madame le Préfet d'Eure-et-Loir a approuvé la 3ème modification du plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV) de Chartres. L'arrêté sera affiché pendant un mois au siège de la mairie et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Eure-et-Loir ainsi que sur son site internet.

Le PSMV modifié est disponible auprès des services de la mairie de Chartres aux jours et horaireshabituels d'ouverture ainsi que sur le site internet de la commune à l'adresse www.chartres.fr

182947

Commune de Allonnes (28150)

AVIS

Arrêté engageant une modification simplifiée du plan local d'urbanisme

Par arrêté en date du 25 mai 2022, le Maire de la commune de Allonnes a engagé une modification simplifiée du plan local d'urbanisme nécessitée par le projet de correction du règlement graphique et écrit de la zone urbaine.

Cet arrêté est consultable en mairie.

182968

SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PARC ÉOLIEN DE LA BUTTE SAINT-LIPHARD SUR LES COMMUNES DE JANVILLE-EN-BEAUCE ET OINVILLE-SAINT-LIPHARD

Le préfet d'Eure-et-Loir communique.

Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ dont le siège social est situé 26 rue de Madrid 75008 Paris, concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte- Saint-Liphard sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard.

Cette enquête concerne aussi les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon dans le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du Code de l'environnement).

Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce (désignée siège de l'enquête) et de Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet suivant : https://www.registredemat.fr/kallista-ep-bsl2

Le lien depuis le site Internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé :http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours

Le dossier pourra être consulté à la préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR, chef de projets pour la société KALLISTA ENERGY, mail : msalmon-l@kallistaenergy.com

M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:

- mairie de Janville-en-Beauce, 15, place du Martroi :
- mardi 28 juin 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- lundi 25 juillet 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, place des Tilleuls :
- mardi 21 juin 2022 de 10h00 à 12h00 ;
- mardi 5 juillet 2022 de 10h00 à 12h00.

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :

- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard ;
- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi, 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune ;
- à l'adresse électronique suivante : kallista-ep-bsl2@registredemat.fr

Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de communes Coeur de Beauce et la Communauté de communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site Internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir, bureau des procédures environnementales, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

À l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

182615

MAIRIE DE FONTAINE-LA-GUYON
2, rue Charles-Péguy, 28190, tél. 02.37.22.57.79
Mail : mairie@fontainelaguyon.fr
Site : www.fontainelaguyon.fr

AVIS

ARRÊTÉ MUNICIPAL Nº 19-2022 DE REPRISE DE TOMBES EN TERRAIN COMMUN DANS LE CIMETIÈRE DE FONTAINE-LA-GUYON.

Le maire de la commune de Fontaine-la-Guyon,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2223-1 et suivants ;

Annonces classées

AVIS AU PUBLIC

CRÉATION D'UNE CHAMBRE FUNÉRAIRE SUR LA COMMUNE DE SARAN

OPÉRATEUR
SAS POMPES FUNÈBRES CATON
437 Route Nationale 20 - 45770 SARAN
LOCALISATION
ZAC des Portes du Loiret à 45 770 SARAN
AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
Un accueil. Quatre salons de présentation.
Une Salle de cérémonie
Un palier avec sanitaires.
Une partie technique avec salle de préparation
Une partie bureaux et magasin
L'ensemble des espaces ouverts au public est aménagé en vu d'accueillir les personnes à mobilité réduite.
AMÉNAGEMENTS EXTÉRIEURS
Un stationnement pour les véhicules professionnels est créé à distance de celui du public.
Un stationnement comprenant 41 places.
Un espace de présentation marbrière est aménagé en extérieur.
Les espaces non occupés sont paysagers.
HEURES D'OUVERTURE
La chambre funéraire sera ouverte aux familles du lundi au samedi, de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00.
En dehors de ces horaires, l'accès peut se faire par simple appel téléphonique ou par contrôle d'accès.

183911

SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ

ENQUÊTE PUBLIQUE

PARC EOLIEN DE LA BUTTE SAINT LIPHARD SUR LES COMMUNES DE JANVILLE-EN-BEAUCE ET OINVILLE-ST-LIPHARD

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu **du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la **SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ** dont le siège social est situé 82 boulevard Haussmann 75008 PARIS, concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte Saint-Liphard sur le territoire des communes de JANVILLE-EN-BEAUCE et OINVILLE-SAINT-LIPHARD.
Cette enquête concerne aussi les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon dans le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement).
Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce (désignée siège de l'enquête) et de Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.
Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : **https://www.re-gistredemat.fr/kallista-ep-bsl2**
Le lien depuis le site internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé : **http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours.**
Le dossier pourra être consulté à la Préfecture, place de République à Chartres -sur un poste informatique.
Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR**, Chef de projets pour la Société KALLISTA ENERGY - mail :msalmon-l@kallistaenergy.com
M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:

Mairie de Janville-en-Beauce - 15, place du Martroi
mardi 28 juin 2022 de 14H00 à 16H30
lundi 25 juillet 2022 de 14H00 à 16H30

Mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, Place des Tilleuls
mardi 21 juin 2022 de 10H00 à 12H00
mardi 5 juillet 2022 de 10H00 à 12H00

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :
6 sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Jan-ville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard
- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi - 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune- à l'adresse électronique suivante : **kallista-ep-bsl2@registredemat.fr**
Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de Communes Cœur de Beauce et la Communauté de Communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.
La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.
Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees.
A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

182469

SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PARC ÉOLIEN DE LA BUTTE SAINT-LIPHARD SUR LES COMMUNES DE JANVILLE-EN-BEAUCE ET OINVILLE-SAINT-LIPHARD

Le préfet d'Eure-et-Loir communique.
Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ dont le siège social est situé 26 rue de Madrid 75008 Paris, concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte- Saint-Liphard sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard.
Cette enquête concerne aussi les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon dans le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du Code de l'environnement).
Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce (désignée siège de l'enquête) et de Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.
Le dossier complet est consultable sur le site Internet suivant : https://www.registredemat.fr/kallista-ep-bsl2
Le lien depuis le site Internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé :http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours
Le dossier pourra être consulté à la préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.
Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR, chef de projets pour la société KALLISTA ENERGY, mail : msalmon-l@kallistaenergy.com
M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:
- mairie de Janville-en-Beauce, 15, place du Martroi :
- mardi 28 juin 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- lundi 25 juillet 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, place des Tilleuls :
- mardi 21 juin 2022 de 10h00 à 12h00 ;
- mardi 5 juillet 2022 de 10h00 à 12h00.
Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :
- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard ;
- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi, 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune ;
- à l'adresse électronique suivante : kallista-ep-bsl2@registredemat.fr
Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de communes Coeur de Beauce et la Communauté de communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site Internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.
La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir, bureau des procédures environnementales, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.
Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees
À l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

182659

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur une demande d'autorisation environnementale

La Préfète du Loiret communique :
Une enquête publique de 37 jours sera ouverte du 20 juin au 26 juillet 2022à 19h00, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société GÂTIN'EOLE OUEST concernant le projet de parc éolien du Bois de Chaumont sur les communes de BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE.
Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :
- dans les mairies de BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr
Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne à l'espace France Services du Beaunois (Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais - 3 bis, rue des Déportés à BEAUNE-LA-ROLANDE) aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société GÂTIN'EOLE OUEST (siège social : 3, rue du Moulin de la Canne - 45300 PITHIVIERS).
M. Michel CARQUIS, ingénieur en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLéANS, tiendra les permanences suivantes pour recueillir les observations orales et écrites du public
A la mairie de BARVILLE-EN-GÂTINAIS le samedi 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h00
A la mairie de BATILLY-EN-GÂTINAIS le jeudi 7 juillet 2022 de 14h00 à 17h00
A la mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE le lundi 20 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et le mardi 26 juillet 2022 de 16h00 à 19h00
Pendant la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur les registres ouverts à cet effet dans les mairies de BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie.
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-gatineoleouest@loiret.gouv.fr ; les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique dans les mairies de BARVILLE-EN-GÂTINAIS, BATILLY-EN-GÂTINAIS et BEAUNE-LA-ROLANDE, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.
A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

181994

Etude de Maître Gilles DUBOIS
Notaire à Château Renard (Loiret)
88, place du Château

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

INSERTION - CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL
Suivant acte reçu par Maître DUBOIS Gilles, Notaire, associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée dénommée «SELARL Gilles DUBOIS, Notaire », titulaire d'un Office Notarial à CHATEAU-RENARD (Loiret), 88 Place du Château, CRPCEN 45090 , le 14 juin 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant, entre :
M. Serge Bernard Raymond MATTE, retraité, et Mme Denise Marie Thérèse LIGNEUL, retraitée, demeurant ensemble à CHUELLES (45220) 25 rue de Douchy . est né à CHUELLES (45220) le 14 août 1942,
M. est né à CHUELLES (45220) le 14 août 1942, Mme est née à SAINT MARS SOUS BALLON (72290) le 23 août 1945.
Mariés à la mairie de JOUY (89150) le 1er février 1964 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

184108

Commune de BEAUGENCY

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur des demandes d'autorisation environnementale et de permis de construire

LA PREFETE DU LOIRET COMMUNIQUE :
Une enquête publique unique de 31 jours sera ouverte, du lundi 20 juin au mercredi 20 juillet 2022 inclus, sur les demandes présentées par la société PARCOLOG GESTION concernant la construction d'un bâtiment à usage d'entreposage et de bureaux, sur le territoire de la commune de BEAUGENCY, ZA Actiloire, rue des Champs Fleuris.
Les dossiers, comprenant notamment une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, sont déposés en mairie de BEAUGENCY, où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture de la mairie et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet.
Ces dossiers seront aussi consultables sur un poste informatique à la mairie de BEAUGENCY ainsi que sur le site internet des services de l'État dans le Loiret (https://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Risques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-I.C.P.E.-et-autorisation-unique/Dossiers-d-ICPE-et-dossiers-d-autorisation-unique-en-cours/Autorisations-ICPE-et-autorisations-uniques).
Le public pourra solliciter des informations sur les dossiers auprès de la société PARCOLOG GESTION (17 rue des Tilleuls - 78960 VOISINS-LE-BRETONNEUX).
Le commissaire-enquêteur, M. Philippe RAGEY, Cadre en retraite, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie de BEAUGENCY les samedi 25 juin 2022 de 9h00 à 12h00, vendredi 8 juillet 2022 de 14h00 à 17h00 et mercredi 20 juillet 2022 de 14h00 à 17h00.
Des observations pourront lui être adressées par voie postale pendant la durée de l'enquête à la mairie de BEAUGENCY, siège de l'enquête publique unique, où elles seront annexées au registre d'enquête.
Le public pourra également transmettre ses observations et propositions par messagerie électronique à l'adresse «ddpp-sei-parcolog@loiret.gouv.fr» pendant la durée de l'enquête publique unique. Les observations et propositions transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet des services de l'État dans le Loiret dans les meilleurs délais.
Le rapport du commissaire-enquêteur et ses conclusions seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique unique, en mairie de BEAUGENCY, à la préfecture du Loiret - DDPP/SEI et sur le site internet des services de l'État dans le Loiret.
A l'issue de la procédure réglementaire, les décisions d'autorisation ou de refus sur les deux demandes seront prises par les autorités compétentes suivantes :
- permis de construire : M. le Maire de BEAUGENCY
- autorisation environnementale : Mme la Préfète du Loiret.

181681

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur une demande d'autorisation environnementale

La Préfète du Loiret communique :
Une enquête publique de 37 jours sera ouverte du 21 juin au 27 juillet 2022 à 17h00, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société EOLE BEAUNE LA ROLANDE concernant un projet de parc éolien sur la commune de BEAUNE-LA-ROLANDE.
Le dossier, comportant notamment une étude d'impact et son résumé non technique, assorti de l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, sera consultable :
- à la mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE, aux jours et heures habituels d'ouverture ;
- sur le site internet des services de l'État dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr
Le public dispose d'un accès gratuit à un poste informatique pour consulter le dossier en ligne à l'espace France Service du Beaunois (Communauté de Communes du Pithiverais Gâtinais - 3 bis, rue des Déportés à BEAUNE-LA-ROLANDE) aux jours et heures habituels d'ouverture.
Le public pourra solliciter des informations sur le dossier auprès de la société TotalEnergies Renewables France - 163 rue des Sables de Sary - 45770 SARAN.
M. Thibault MARIE, cadre territorial, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif d'ORLéANS, tiendra les permanences suivantes en mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE pour recueillir les observations orales et écrites du public :
- le mardi 21 juin 2022 de 9h00 à 12h00
- le samedi 9 juillet 2022 de 9h00 à 12h00
- le lundi 18 juillet 2022 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 27 juillet 2022 de 14h00 à 17h00
Pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra formuler ses observations et propositions :
- sur le registre ouvert à cet effet en mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE, aux jours et heures habituels d'ouverture,
- par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE, afin qu'elles soient annexées au registre d'enquête déposé dans cette mairie,
- par voie électronique à l'adresse suivante : ddpp-sei-eolebeaunelaroLande@loiret.gouv.fr ; les observations transmises par courriel seront publiées sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret dans les meilleurs délais.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique à la mairie de BEAUNE-LA-ROLANDE, à la D.D.P.P. du Loiret (service sécurité de l'environnement industriel) et sur le site internet des services de l'État dans le département du Loiret.
A l'issue de la procédure, la Préfète du Loiret prendra un arrêté de refus ou d'autorisation assorti de prescriptions.

182010

Annonces classées

M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:
- mairie de Janville-en-Beauce, 15, place du Martroi :
- mardi 28 juin 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- lundi 25 juillet 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, place des Tilleuls :
- mardi 21 juin 2022 de 10h00 à 12h00 ;
- mardi 5 juillet 2022 de 10h00 à 12h00.

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :
- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard ;
- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi, 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune ;
- à l'adresse électronique suivante : kallista-ep-bsl2@registredemat.fr

Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de communes Coeur de Beauce et la Communauté de communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site Internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir, bureau des procédures environnementales, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

À l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

182660

PRÉFÈTE DU LOIRET
Liberté
Égalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

SUR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES INONDATION (PPRi) VALLÉE DU LOING - LOING AMONT

Il est porté à la connaissance du public qu'en application de l'arrêté préfectoral du 23 février 2022, il sera procédé pendant 31 jours, du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mercredi 20 juillet 2022 à 17h30 inclus, sur le territoire des communes de Châtillon-Coligny, Conflans-sur-Loing, Dammarie-sur-Loing, Gy-les-Nonains, Montbouy, Montcresson, Sainte-Geneviève-des-Bois, à une enquête publique relative au projet de Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRi) de la Vallée du Loing - Loing Amont.

Celui-ci a pour objectifs de :

. protéger en réduisant la vulnérabilité des personnes et des biens déjà exposés au risque,

. prévenir le risque en évitant que de nouvelles personnes et constructions ne s'implantent dans les zones les plus exposées,

. ne pas aggraver le risque en maîtrisant l'urbanisation et en préservant les champs d'expansion des crues, informer la population: en mettant à sa disposition un document cartographiant les secteurs exposés au risque,

. prendre en compte les dernières évolutions réglementaires relatives à la prévention des risques d'inondation, les connaissances techniques ainsi que la précision des données disponibles sur la vallée du Loing notamment celles issues des crues de mai-juin 2016.

La personne responsable du projet de PPRi de la Vallée du Loing « Loing Amont » est Mme la Préfète du Loiret, 181, rue de Bourgogne, 45000 Orléans, représentée par la Direction départementale des territoires de Loiret (Service Loire, Risques et Transports, 02.38.52.47.82), service instructeur à contacter pour tout complément d'information sur ce projet de plan.

Pendant toute la durée de l'enquête, l'ensemble des pièces relative à l'enquête publique précitée sera tenu à disposition du public :

. sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret : www.loiret.gouv.fr « rubriques publications - enquêtes publiques et avis de l'autorité environnementale - aménagement et urbanisme - enquêtes en cours »,

. sur support papier en mairies de Conflans-sur-Loing, Châtillon-Coligny, Dammarie-sur-Loing, Gy-les-Nonains, Montbouy, Montcresson, Sainte-Geneviève-des-Bois, ainsi qu'aux sièges de l'Agglomération Montargoise Et Rives du Loing (AME) et des communautés de communes Cléry, Betz, Ouanne (3CBO) et Canaux et Forêt en Gâtinais (3CFG) aux jours et horaires figurant ci-après,

. sur un poste informatique, en mairie de Châtillon-Coligny, 1, place Coligny, 45230 Châtillon-Coligny, siège de l'enquête publique, aux jours et horaires figurant ci-après.

Les personnes qui le désirent, pourront au cours de cette période, soit consigner leurs observations et propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans les mairies et EPCI précités, soit les adresser au commissaire enquêteur pour qu'elles y soient annexées par voie postale ou par mail aux adresses suivantes :
- Mairie de Châtillon-Coligny (siège de l'enquête publique), 1, place Coligny, 45230 Châtillon-Coligny, à l'attention de M. le Commissaire Enquêteur.
- Mail : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr en précisant l'objet de l'enquête : « PPRi Vallée du Loing -Loing Amont ».

Les observations et propositions émises par écrit et par mail seront annexées au registre d'enquête de la commune concernée ou de l'une d'elle si plusieurs sont concernées. Les observations transmises par mail seront consultables dans la rubrique dédiée au dossier sur le site internet des services de l'État précité.

Le commissaire enquêteur désigné par le président du tribunal administratif d'Orléans est M. Michel LAFFAILLE, colonel en retraite. Il se tiendra à la disposition du public au cours de permanences organisées aux lieux, dates et heures indiqués ci-après :
- Mairie de Châtillon-Coligny (siège de l'enquête), place Coligny, 45230 Châtillon-Coligny : le lundi de 14h00 à 17h30, le mardi, le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30, le jeudi de 9h00 à 12h00, le samedi de 8h00 à 12h00.
- Mairie de Conflans-sur-Loing, 334, rue de la Mairie, 45700 Conflans-sur-Loing : le mardi de 9h00 à 12h00, le mercredi de 16h00 à 19h00, le jeudi de 16h00 à 19h00, le vendredi de 9h00 à 12h00. Fermeture le lundi et le samedi.
- Mairie de Dammarie-sur-Loing, 11, rue de Rogny, 45230 Dammarie-sur-Loing : du mardi au vendredi de 16h30 à 17h30, le samedi de 10h00 à 12h00. Fermeture le lundi.
- Mairie de Gy-les-Nonains, 337, Grande Rue, 45220 Gy-les-Nonains : du lundi au samedi de 9h00 à 12h00. Fermeture les samedis 18 juin et 16 juillet.
- Mairie de Montbouy, 1, rue Hubert-Frémy, 45230 Montbouy : le lundi de 13h30 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00, le jeudi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 18h30, le vendredi de 9h00 à 12h30, le 1er et le 3e samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00. Fermeture le mardi.
- Mairie de Montcresson, 25, rue de Verdun, 45700 Montcresson : le lundi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00, le mardi, le mercredi, le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00.
- Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, 23, rue Louis d'Eichthal, 45230 Sainte-Geneviève-des-Bois : le mardi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h30, le mercredi, le jeudi et le samedi de 9h00 à 12h00. Fermeture le lundi.
- Communauté de communes canaux et forêts en Gâtinais : Pôle de Châtillon-Coligny, 8, chemin de la Messe, 45230 Châtillon-Coligny : le mardi, le jeudi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le mercredi de 9h00 à 12h00. Fermeture le lundi et le samedi.
- Agglomération montargoise et rives du Loing (service PUHM de l'AME situé au 1er étage du centre commercial de la Chaussée, 1, rue du Faubourg de la Chaussée, 45200 Montargis) : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Fermeture le samedi.
- Communauté de communes de la Cléry, du Betz et de l'Ouanne, 569, route de Châtillon-Coligny, 45220 Château-Renard : du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30. Fermeture le samedi.

En outre, le commissaire-enquêteur recevra les observations du public :
- le lundi 20 juin 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Châtillon-Coligny,
- le jeudi 23 juin 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois,
- le jeudi 23 juin 2022 de 14h00 à 17h00 à la mairie de Montbouy,
- le samedi 2 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Gy-les-Nonains,
- le mercredi 6 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Montcresson,
- le mercredi 6 juillet 2022 de 15h00 à 18h00 à la mairie de Conflans-sur-Loing,
- le samedi 9 juillet 2022 de 9h00 à 12h00 à la mairie de Dammarie-sur-Loing,
- le mercredi 20 juillet 2022 de 14h30 à 17h30 à la mairie de Châtillon-Coligny.

A l'issue de la procédure réglementaire, la préfète du Loiret est l'autorité compétente pour prendre l'arrêté préfectoral au titre du code de l'environnement, portant approbation du Plan de Prévention des Risques Inondation de la Vallée du Loing « Loing Amont ».

Une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à réception à l'issue de l'enquête et durant un an, dans chaque mairie, communauté de communes et agglomération précitées et à la préfecture du Loiret (direction de la citoyenneté et de la légalité - bureau du contrôle de légalité et du conseil juridique). Ces éléments seront également disponibles sur le site internet des services de l'Etat dans le Loiret tout comme le présent avis.

Dans le cadre de l'épidémie de Covid 19 et en fonction de la situation sanitaire, toute personne qui se rendra surplace devra respecter les gestes barrières, les mesures de distanciation physique. L'ensemble des mesures liées à la crise sanitaire « COVID 19 » devront être mises en œuvre par les collectivités concernées et par le commissaire-enquêteur afin d'assurer le bon déroulement de l'enquête publique.

181487

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES 4 VALLÉES

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE RELATIVE AU PROJET D'ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL, DE DELIMITATION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS (PDA) SUR LA COMMUNE DE FERRIERES-EN-GÂTINAIS, ET DE L'ABROGATION DES CARTES COMMUNALES DES COMMUNES DE PREFONTAINES, GONDREVILLE ET VILLEVOQUES

Par arrêté du Président de la CC4V nº22/01 A en date du 2 juin 2022, une enquête publique unique est prescrite sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CC4V, sur les propositions de Périmètre Délimité des Abords des monuments historiques (PDA) de la commune de Ferrières-en-Gâtinais et sur l'abrogation des cartes communales des communes de Préfontaines, Gondreville et Villevoques.

L'enquête publique se déroulera pendant 35 jours, la date de début de l'enquête est le 22 juin 2022 et la date de fin de l'enquête est le 27 juillet 2022 inclus.

Monsieur le Président du Tribunal Administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête, composée de 3 membres : Monsieur Jean-Michel BORDES - Président, Monsieur Michel VERNAY - membre titulaire, Monsieur Jean-Louis HAYN - membre titulaire.

Les pièces des dossiers soumis à enquête publique, à savoir le projet de PLUi comprenant notamment une évaluation environnementale et les avis de l'autorité environnementale et des personnes publiques associées, le projet d'abrogation des cartes communales et le projet de délimitation de PDA, sont accessibles au public sur le site internet de la CC4V : https://www.cc4v.fr/ rubrique « vie pratique » sous-rubrique « Urbanisme PLUi » ; en version papier et sur poste informatique dans toutes les communes de la CC4V, ainsi qu'au siège de la CC4V, aux jours et horaires d'ouverture au public.

Les dates et lieux des permanences des membres de la commission d'enquête, sont indiquées ci-après :
- **Ferrières-en-Gâtinais**, Mairie - cour de l'Abbaye, le 22 juin 2022 de 9h à 12h, le 8 juillet 2022 de 14h à 17h, le 27 juillet 2022 de 14h à 17h;
- **Corbeilles**, Mairie - rue du Château, le 22 juin 2022 14h à 17h, le 27 juin 2022 de 14h à 17h, le 26 juillet 2022 de 9h à 12h;
- **Dordives**, Mairie - 6 rue de l'Eglise, le 27 juin 2022 de 14h à 17h, le 30 juin 2022 de 9h à 12h, le 18 juillet 2022 de 14h à 17h;
- **Préfontaines**, Mairie - 15 rue de Château Landon, le 8 juillet 2022 de 9h à 12h;
- **Villevoques**, Mairie - 1 rue des Chaumerats, le 22 juin 2022 de 14h à 17h;
- **Rozoy-le-Vieil**, Mairie - 45 route d'Ervauville, le 27 juin 2022 de 9h à 12h;
- **Gondreville**, Mairie - 10 rue Georges Pallain, le 30 juin 2022 de 14h à 17h.

Le public pourra formuler ses observations et propositions dans les conditions suivantes :
- Par voie postale - toute correspondance relative à l'enquête devra être adressée à Monsieur le Président de la commission d'enquête publique PLUi/PDA/abrogation des cartes communales, à l'adresse suivante : Communauté de communes des Quatre Vallées, Service urbanisme, 4 Place Saint-Macé, 45210 FERRIERES-EN-GÂTINAIS ;
- Par voie électronique - les observations et propositions pourront être adressées, par courriel à l'adresse suivante : urbanisme.plui@cc4v.fr
- Par écrit dans les mairies des communes de la CC4V, ainsi qu'au siège de la CC4V, aux jours et horaires d'ouverture au public, les observations et propositions pourront être consignées directement dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par un des membres de la commission d'enquête ;
- Par écrit et par oral - auprès des membres de la commission d'enquête lors de leurs permanences dans chacun des lieux d'enquête publique, telles que précisées ci-dessus.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique unique à l'adresse suivante : Communauté de communes des Quatre Vallées, Service urbanisme, 4 place Saint-Macé, 45210 FERRIERES-EN-GÂTINAIS. Des informations supplémentaires sur les projets soumis à enquête pourront également être obtenues auprès du service urbanisme (tél : 02 38 26 02 70 ; courriel : urbanisme.plui@cc4v.fr). Une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera déposée au siège de la CC4V, ainsi qu'à la Préfecture du Loiret, et dans l'ensemble des communes membres de la CC4V, pour y être tenues à la disposition du public pendant un an à date de la clôture de l'enquête. Ces documents seront également publiés pendant un an sur le site internet de la CC4V : https://www.cc4v.fr/.

Les décisions susceptibles d'intervenir à l'issue de la procédure d'enquête sont l'approbation du PLUi de la Communauté de Communes des Quatre Vallées, l'approbation du PDA sur la commune de Ferrières-en-Gâtinais, et l'abrogation des cartes communales des communes de Préfontaines, Gondreville et Villevoques, ou leur refus. Ces décisions seront formalisées par une délibération du Conseil communautaire pour le PLUi et l'abrogation des cartes communales, et par arrêté préfectoral pour le PDA.

183155

SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ

ENQUÊTE PUBLIQUE

PARC EOLIEN DE LA BUTTE SAINT LIPHARD SUR LES COMMUNES DE JANVILLE-EN-BEAUCE ET OINVILLE-ST-LIPHARD

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu **du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30**, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la **SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ** dont le siège social est situé 82 boulevard Haussmann 75008 PARIS, concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte Saint-Liphard sur le territoire des communes de JANVILLE-EN-BEAUCE et OINVILLE-SAINT-LIPHARD.

Cette enquête concerne aussi les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon dans le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement).

Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce (désignée siège de l'enquête) et de Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : **https://www.re-gistredemat.fr/kallista-ep-bsl2**

Le lien depuis le site internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé : **http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours.**

Le dossier pourra être consulté à la Préfecture, place de République à Chartres -sur un poste informatique.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de **Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR**, Chef de projets pour la Société KALLISTA ENERGY - mail :msalmon-l@kallistaenergy.com

M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:

Mairie de Janville-en-Beauce - 15, place du Martroi

mardi 28 juin 2022 de 14H00 à 16H30

lundi 25 juillet 2022 de 14H00 à 16H30

Mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, Place des Tilleuls

mardi 21 juin 2022 de 10H00 à 12H00

mardi 5 juillet 2022 de 10H00 à 12H00

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :

6 sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Jan-ville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard
- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi - 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune- à l'adresse électronique suivante : **kallista-ep-bsl2@registredemat.fr**

Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de Communes Cœur de Beauce et la Communauté de Communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

182478

VENTES MOBILIÈRES ET IMMOBILIÈRES

VENTES IMMOBILIÈRES

À saisir à Briare ! Grand pavillon en duplex d'environ 102 m² habitables comprenant 4 chambres. Garage et terrain clos de 675 m². Chauffage gaz. DPE : Classe énergie C - GES 34,28 kgeqco2/m².an - Estimation consommation annuelle d'énergie : 146,5 kWhep/m².an. **Prix net vendeur : 105 000 €. Contact :LOGEMLOIRET** 02.38.70.44.52. Visites individuelles sur rendez-vous téléphonique. Date limite de dépôt des offres d'achat : 20 juillet 2022. Modalité de remise des offres : mail, courrier postal, remise en main propre. Ouvert à tous selon critères de priorité du décret nº2019-1183 du 15 novembre 2019.

184365

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Société à participation ouvrière au capital de 1.334.370 €

Présidente-Directrice générale, directrice de la publication : **Mme Véronique ROCHETTE**
Rédacteur en chef : **M. Johnny ROUSSEL**

Principal actionnaire : S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Adresses : • Direction, rédaction, administration et vente :
14, avenue des Droits-de-l'Homme - 45000 Orléans
Tél. 02.38.78.79.80 - Télécopie 02.38.78.79.79 - E-mail : direction.larep@centrefrance.com

• Imprimerie : GCF Les Bourdillats - CINP Mitry-Mory
Commission paritaire : n° 0125 C 85931 - ISSN : n° 0221-1750

I. – PUBLICITÉ LOCALE : CENTRE-FRANCE PUBLICITÉ, 14, avenue des Droits -de-l'Homme - 45000 Orléans :
1) **Publicité commerciale.** – Tél. 02.38.79.44.83.
2) **Petites annonces.** – Tél. 04.73.17.30.30.
3) **Annonces officielles.** – Tél. 04.73.17.31.27.
4) **Emploi : carrières et professions.** – Tél. 04.73.17.31.26.
5) **Avis d'obsèques.** – Tél. 04.73.17.31.41.

II. – PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :
Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.66.

CentreFrance

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.

CENTRE FRANCE PUB.
Annonces légales
Votre partenaire **LOCAL** pour vos diffusions **NATIONALES**
04 73 17 31 27 | legales@centrefrance.com
www.centreofficielles-legales.com

Imposant déploiement de force à Malesherbes

ENQUÊTE. L'identification criminelle a opéré près du parc de l'ancien lavoir, hier. PAGE 4

FAY-AUX-LOGES

La Région songe à prêter main-forte aux maraîchers éprouvés par les orages de grêle PAGE 5

larep.fr

LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

N° 24125

CentreFrance

ORLÉANS - LOIRET

MERCREDI 22 JUIN 2022 - 1,30€

LÉGISLATIVES 2022

Le débat relancé, dans le Loiret, sur l'absence de front républicain

PAGE 6

HÔPITAL D'ORLÉANS

Une zone bleue pour libérer des places de stationnement

PAGE 8

ORLÉANS

Des usagers du centre l'O ont le sentiment de rester le bec dans l'eau

PAGE 7

MUSIK'AIR À VILLEMANDEUR

Le festival s'annonce plein de promesses au château de Lisledon

PAGE 18

Le Loiret met les gaz sur le biométhane

ENJEU. Le Centre-Val de Loire pourrait devenir autosuffisant en gaz en 2050, selon GRDF et GRTGaz, à condition de multiplier les méthaniseurs, grand sujet de crispations.

« GAZ VERT ». Malgré l'opposition des riverains, les unités de transformation des déchets agricoles se multiplient, comme en témoigne notre infographie. PHOTO PASCAL PROUST

PAGES 2 ET 3

PROPOS D'UN JOUR

Peau d'âne *On savait les Chinois friands de corne de rhinocéros à laquelle ils prêtent de nombreuses vertus. On connaît moins leur appétence pour l'« ejiao », cette gélatine obtenue après avoir fait bouillir de la peau d'âne. Aucune étude scientifique ne le révèle mais l'« ejiao » (340 € le kilo) est censée améliorer la circulation sanguine, ralentir le vieillissement et bien sûr stimuler la libido. Comme les Chinois sont nombreux, il faut beaucoup d'ânes, 10 millions au bas mot par an, pour répondre à la demande. Ce qui inquiète les autorités d'Afrique du Sud où le trafic décime le cheptel local qui a fondu de 30 % en 20 ans.*

Retour à la case départ dans les rues Bernard-Palissy et de l'Hôtel-de-Ville

GIEN. Les phases de test, en centre-ville, ont rendu leur verdict. Les deux voies retrouveront leurs sens de circulation initial. PAGE 20

R 7714 1,30
LOIRET
ISSN EN COURS
22/06/22

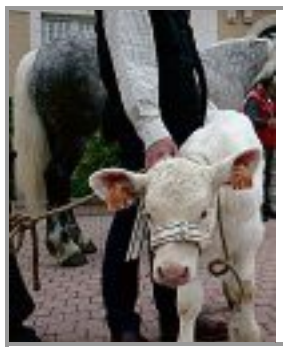

COURVILLE/EURE
Le monde agricole en fête ce week-end à l'occasion du comice.
PAGE 6

POLITIQUE
Olivier Marleix : « Je ne suis pas là pour me laisser corrompre ».
PAGE 4

INTERVIEW
Aurore Bergé : « J'aurais pu être au gouvernement mais j'ai fait un choix politique ».
PAGE 13

lechorepublicain.fr

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

CentreFrance

N° 25134 - VENDREDI 24 JUIN 2022 - 1,30€

Chartres : les Foulées se remettent à l'heure d'été

EURE-ET-LOIR. Après une édition 2021 décalée au mois d'octobre pour cause de Covid, les Foulées de la cathédrale et les Foulées roses retrouvent leur emplacement dans le calendrier, demain.

FRÉQUENTATION. Malgré une participation annoncée en baisse, l'événement, coorganisé par *L'Écho Républicain* et l'ASPTT Chartres, rassemblera plus de 4.500 engagés. ARCHIVES : QUENTIN REIX

PAGES 2 & 3

CHARTRES
Son architecte décrypte le Pôle administratif
PAGE 9

LÈVES
Le maire plaide « le jeu de la séduction »
PAGE 4

DREUX
Une technique de pointe en cardiologie
PAGE 14

ATHLÉTISME
Une Mainvilloise en lice aux France
PAGE 25

PROPOS D'UN JOUR

Belle histoire *Lisa Volkova est Russe. Mariia Horodyska est Ukrainienne. Toutes deux étudient à l'université Robert Bosch, à Fribourg, en Allemagne. Que se dire quand son pays revêt, pour l'autre, la figure honnie de l'ennemi ? Lisa et Mariia ont trouvé la solution en s'attelant ensemble à la vente de porte-clés en soutien à l'Ukraine. Car si elles ont choisi cette université, c'est parce qu'on y enseigne les maths, la biologie, les sciences politiques mais aussi et surtout la paix entre les peuples. Ce qui pourrait valoir à United World Colleges, dont dépend Robert Bosch, le prix Nobel.*

ER 7775 1,30
Echo Rep
ISSN 0762-2910
24/06/22

Annonces classées

SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PARC ÉOLIEN DE LA BUTTE SAINT-LIPHARD SUR LES COMMUNES DE JANVILLE-EN-BEAUCE ET OINVILLE-SAINT-LIPHARD

Le préfet d'Eure-et-Loir communique.

Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ dont le siège social est situé 26 rue de Madrid 75008 Paris, concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte- Saint-Liphard sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard.

Cette enquête concerne aussi les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon dans le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du Code de l'environnement).

Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce (désignée siège de l'enquête) et de Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet suivant : https://www.registredemat.fr/kallista-ep-bsl2

Le lien depuis le site Internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé :http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours

Le dossier pourra être consulté à la préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR, chef de projets pour la société KALLISTA ENERGY, mail : msalmon-l@kallistaenergy.com

M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:

- mairie de Janville-en-Beauce, 15, place du Martroi :
- mardi 28 juin 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- lundi 25 juillet 2022 de 14h00 à 16h30 ;
- mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, place des Tilleuls :
- mardi 21 juin 2022 de 10h00 à 12h00 ;
- mardi 5 juillet 2022 de 10h00 à 12h00.

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique :

- sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur ;
- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard ;
- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi, 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune ;
- à l'adresse électronique suivante : kallista-ep-bsl2@registredemat.fr

Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de communes Coeur de Beauce et la Communauté de communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site Internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-l'Évêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la préfecture d'Eure-et-Loir, bureau des procédures environnementales, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site Internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

À l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

182658

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Aménagement de la ZAC cœur de village à Barjouville

Le préfet d'Eure-et-Loir communique.

Le projet d'aménagement de la ZAC « cœur de Village » sur la commune de Barjouville, pour lequel la collectivité a conclu un contrat de concession avec la SAE-DEL (siège social situé 1, rue d'Aquitaine, 28110 Lucé) fera l'objet, durant 31 jours du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mercredi 20 juillet 2022 à 18h00, d'une enquête publique unique :

- préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet ;
- parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération ;
- portant sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Barjouville.

L'enquête publique unique aura lieu en mairie de Barjouville où les pièces du dossier seront déposées et où toutes les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le dossier sera consultable en version numérique sur le site Internet de la préfecture de l'Eure-et-Loir à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours et à la Préfecture, place de République à Chartres, sur un poste informatique.

Les personnes qui le désirent pourront, au cours de l'enquête :

- consigner leurs observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Barjouville ;
- adresser leurs observations par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Barjouville (1, rue Jean-Moulin, 28630 Barjouville), pour être ajoutées au registre d'enquête. Les observations et propositions écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences ainsi que les observations et propositions transmises par voie postale seront consultables en mairie de Barjouville ;
- transmettre leurs observations à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr. Ces observations seront anonymisées et insérées sur le site Internet de la préfecture et transmises au fur et à mesure de leur réception et transmises au commissaire enquêteur.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de la SAEDEL, 1, rue d'Aquitaine, 28110 Lucé, Monsieur DESGROUAS, mail : n.desgrouas@saedel.fr Accueil SAEDEL, tél. 02.37.33.31.80.

Madame Maryline DERON, fonctionnaire de l'État en retraite, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public en mairie de Barjouville, 1, rue Jean- Moulin, aux dates et horaires suivants :

- le samedi 25 juin 2022 de 9h00 à 12h00 ;
- le lundi 4 juillet 2022 de 15h30 à 17h30 ;
- le mercredi 20 juillet 2022 de 9h15 à 12h15.

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées (au titre des 3 objets de l'enquête publique) du commissaire enquêteur seront disponibles, au bureau des procédures environnementales de la préfecture d'Eure-et-Loir, place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairie de Barjouville et sur le site Internet de la préfecture d'Eure-et-Loir : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

À l'issue de la procédure réglementaire, le préfet d'Eure-et-Loir décidera de déclarer ou non cette opération d'utilité publique, par arrêté motivé et de prononcer ou pas la cessibilité des propriétés dont la cession est nécessaire, au profit de la SAE-DEL.

La déclaration d'utilité publique approuvera la mise en compatibilité du PLU de la commune de Barjouville.

182253

PETITES ANNONCES

Votre petite annonce par téléphone ou par mail

04.73.17.30.30

annonces.cfp@centrefrance.com

VÉHICULES

ACHATS VÉHICULES DIVERS

ACHÈTE VOITURES, MOTOS, CAMPING-CARS, à partir de 2003, dans l'état, sans contrôle technique, même hors service. _ AUTIJA FRANCE, tél. 06.65.90.31.97. 079294

RECHERCHE TOUS TYPES de camping-car + camions magasin, de 1990 à 2015, + véhicules, + utilitaires à partir de l'année 2000, avec ou ss CT, paiement comptant, me déplace 7/7 jrs. _ AUTO 28, tél. 06.47.49.98.47, sir. 493273908 088793

EMPLOIS

DEMANDES EMPLOI

PEINTRE sérieux, avec 25 années d'expérience, recherche chez particuliers travaux de peinture, enduit, pose papier-peint, fibre, pose de parquet, lino, propose ravalement extérieur et volet en lasure ou peinture, rafraichissement maison ou appartement en vue de vente ou de location, travail soigné, disponible de suite, CESU accepté. _ Tél. 06.37.10.60.21. (Richard). 090001

echorepublicain.fr
Partager l'info...

L'ÉCHO RÉPUBLICAIN

SA à Conseil d'administration au capital de 760.000 €

Présidente-Directrice générale, Directrice de la publication : **Mme Véronique ROCHETTE**

Rédacteur en chef : **M. Sébastien BESSE**

Principal actionnaire :
S.A. LA MONTAGNE au capital de 609.796,07 € - RC 856 200 159

Commission paritaire: n° 0725 C 87038 - ISSN : n° 0762-2910

SIÈGE SOCIAL, RÉDACTION : 3, rue aux Ormes 28008 Chartres CEDEX. Téléphone **02.37.88.88.88**

IMPRIMERIE : GCF - Allée des Bourdillats, 89000 Auxerre

I. – **PUBLICITÉ LOCALE :** CENTRE FRANCE PUBLICITÉ, 3, rue aux Ormes - 28008 Chartres :

1) **Publicité commerciale.** – Tél. 02.37.88.88.75.
2) **Petites annonces.** – Tél. 04.73.17.30.30.
3) **Annonces officielles.** – Tél. 04.73.17.31.27.
4) **Emploi : carrières et professions.** – Tél. 04.73.17.31.26.
5) **Avis d'obsèques.** – Tél. 04.73.17.31.41.

II. – PUBLICITÉ NATIONALE : 366 SAS - 101, boulevard Murat - CS 51724 - 75771 Paris Cedex 16 :

Publicité commerciale. – Tél. 01.80.48.93.66.

CentreFrance

Journal imprimé sur du papier majoritairement produit en France, détenteur de l'Ecolabel sous le numéro FR/037/01, et produit à partir de fibres recyclées à hauteur de 60 % et de fibres vierges issues de forêts gérées durablement. L'eutrophisation des eaux est de 0.01kg/t de papier.

2 départements achetés le 3ème OFFERT

Pour faire paraître une photo avec votre petite annonce, il suffit :

- de nous faire parvenir un tirage papier de bonne qualité avec vos coordonnées au verso, accompagné de votre grille (attention ! la photo ne vous sera pas retournée)
- ou de nous envoyer une photo (fichier .jpeg) par mail à **annonces.cfp@centrefrance.com** en précisant votre nom et le téléphone figurant dans votre annonce.

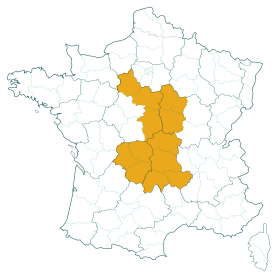

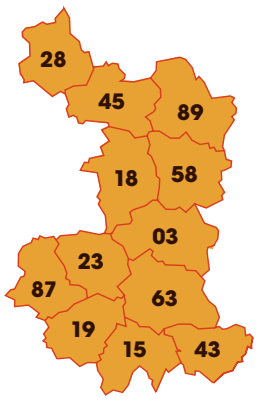

Zone de diffusion
03 • 15 • 18 • 19 • 23 • 28 • 43 • 45 • 58 • 63 • 87 • 89

A/ Rédigez votre annonce

(1 lettre par case, 1 case entre chaque mot - Évitez les abréviations)

Ligne 1
Ligne 2
Ligne 3
Ligne 4
Ligne 5

Vos rendez-vous
- **Bonnes affaires** mercredi + samedi
- **Immobilier*** jeudi + samedi + centreimmo.com
- **Automobile** vendredi + samedi
- **Toutes rubriques sauf emploi**

*Localisation du bien et DPE obligatoires.

B/ Choisissez votre formule et calculez le prix de votre annonce

Entourez votre formule	1 jour aux choix	Duo Rendez-vous 1 jour + samedi	Double Duo 2 Rendez-vous 2 jours + 2 samedis	Sixto 6 jours consécutifs	Calculez le prix de votre annonce
1 département	2,20 € la ligne	2,70 € la ligne	3,50 € la ligne	7,40 € la ligne	..... € x .... lignes = €
Départements supplémentaire(s)	1,10 € la ligne par départ.	1,35 € la ligne par départ.	1,75 € la ligne par départ.	3,70 € la ligne par départ.	..... e x .... lignes x .... dép. = €

Département(s) : 03❑ 15❑ 18❑ 19❑ 23❑ 28❑ 45❑ 58❑ 63/43❑ 87❑ 89❑

Option Photo	10 €	Option Photo	= €
Option Cadre	6 €	Option Cadre	= €
Option Puce ✗	4 €	Option Puce	= €
Mention «Écrire à Centre France Publicité»(2) (domiciliation) :	40 € + le prix de 2 lignes de texte	Option Domiciliation	= €
(2) Obligatoire pour Mariages et Rencontres.		**TOTAL ANNONCE**	= €

C/ Vos coordonnées (à remplir obligatoirement)

(Ces renseignements* ne figureront pas dans l'annonce)

NOM..... Prénom.....

Adresse.....

Code postal..... Ville.....

Tél..... e-mail.....

❑ **Votre annonce par téléphone au 04 73 17 30 30 de 9 h à 17 h**

❑ **Votre annonce par mail annonces.cfp@centrefrance.com**

❑ **Votre annonce par courrier**
Envoyez le document rempli à :
Centre France Publicité - Service PAT
BP 90124 - 63020 Clermont-Ferrand Cedex 2

Règlement par chèque à l'ordre de CFP ou par carte bancaire (uniquement par téléphone)

*Conformément à la loi Informatique et Libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à CHARTRES du 21 juin 2022, il a été constitué une SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE présentant les caractéristiques principales suivantes :

Dénomination : SCCR

Capital social : 1.000,00 euros, divisé en 100 actions de 10,00 euros - Apport de numéraire exclusivement.

Siège social : 8 rue de Feucherolles NERON (28210),

Objet social : La construction, l'acquisition, la propriété, la mise en valeur, l'exploitation et la location de tous biens immobiliers, bâtis et non bâtis, urbains ou ruraux, de tous immeubles et de tous terrains, notamment de tous terrains destinés à des activités économiques ou industrielles ainsi que de tous droits immobiliers.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Gérant : M. Sébastien LEROY, demeurant à NERON (28210), 8 rue de Feucherolles.

Agrément des cessionnaires de parts sociales : les parts sociales ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la Société qu'avec le consentement des associés donné par décision extraordinaire.

La Société SCCR sera immatriculée au R.C.S. tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES.

Pour avis - Le Gérant

DISSOLUTION & LIQUIDATION SASU PIZZA MORARD

SASU PIZZA MORARD

Capital 1000 euros
Siège social : 23 rue de la Porte MORARD
28000 CHARTRES
RCS CHARTRES 909 497 794

L'AGE du 30/04/2022 à 8h décide la dissolution anticipée de ladite société à compter de ce jour.

Jaouhar-Abdelaziz AZIZI, 6 rue Jacques Prévert 28110 Lucé est nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la société.

L'AGE du 30/04/2022 à 9h approuve les comptes définitifs de liquidation ; décharge Jaouhar-Abdelaziz AZIZI de son mandat de liquidateur ; donne à ce dernier quitus de sa gestion ; constate la clôture de la liquidation à compter du 30/04/2022.

RCS Chartres. Liquidateur

EDITIONS FERI

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE EN LIQUIDATION
AU CAPITAL DE 8 000 €
SIEGE SOCIAL : MEDAVID
28480 COMBRES
433 337 581 RCS CHARTRES

Selon AGO du 30/04/2022, les associés, après avoir entendu le rapport de M. Jean-Pierre FERRAND et Mme Maryse FERRAND, Liquidateurs, demeurant ensemble Médavid 28480 COMBRES, ont approuvé les comptes de liquidation, ont donné quitus au Liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Chartres.

Les Liquidateurs

EQUINNOV

EURL au capital de 5 000 €
Siège social : 18 rue Corot
28000 CHARTRES
RCS CHARTRES 450 776 182

L'assemblée générale extraordinaire du 30/05/2022 a décidé le transfert du siège social à compter du 01/06/2022 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :

- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 18 rue Corot, 28000 CHARTRES.

- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 7 Grande Rue, 28190 VILLEBON.

L'inscription modificative sera portée au RCS CHARTRES tenue par le greffe du tribunal.

CENTRE ILE-DE-FRANCE horizons

L'info agricole proche de vous

Cinq éditions par semaine
(Eure-et-Loir, Loiret agricole et rural, Loir-et-Cher, Seine-et-Marne, Île-de-France)

une page Facebook
et un site internet

www.horizons-journal.fr

BULLETIN D'ABONNEMENT 2022

Abonnement 1 an

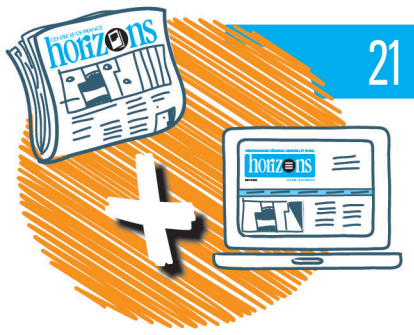

21 dossiers thématiques (machinisme, filières...)

soit 52 numéros

*Offre valable en France métropolitaine.

Conformément à la loi "Informatique et libertés" vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant.

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagné de votre règlement par chèque bancaire à l'ordre d'Horizons

Attention, nouvelle adresse

EVO+ gestionnaire abonnements Horizons

BAT E, 62, rue Benjamin Baillaud - 31500 Toulouse - Tél : 05 34 25 91 69 - E-mail : journal.horizons@evoplus.fr

Choisissez votre édition départementale :
☐ 28 ☐ 41 ☐ IDF

UNE OFFRE UNIQUE COMPLÈTE
PAPIER + ACCÈS AU SITE INTERNET
(liseuse + accès aux articles réservés aux abonnés)

OUI, je m'abonne au Journal Horizons pour un an (soit 52 numéros)

☐ Tarif préférentiel adhérent à la FNSEA 28, 41 ou Île-de-France : **122,52 € TTC** (120 € HT)
☐ Tarif non-adhérent : **142,94 € TTC** (140 € HT)

OUI, je m'abonne au Journal Horizons + la revue Réussir de mon choix pour un an

☐ Tarif préférentiel adhérent à la FNSEA 28, 41 ou Île-de-France : **166,02 € TTC** (162,61 € HT)
☐ Tarif non-adhérent : **186,44 € TTC** (182,61 € HT)

Cochez la revue de votre choix :

Réussir Avi culture ☐ Réussir Bovins viande ☐ Réussir Fruits & Légumes ☐ Réussir Grandes Cultures ☐ La chèvre ☐

Réussir Lait ☐ Pâtre ☐ Réussir Porc ☐ Réussir Vigne ☐

Pour une 2e revue Réussir, rajouter 51,50 € TTC - 50,44 € HT.

Coordonnées :

Raison sociale .....

NOM - Prénom .....

Adresse .....

.....

Code postal ..... Commune .....

.....

Tél. ..... Fax .....

E-mail .....

Date : ..... Signature :

Depuis le 1er janvier 2022, et conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 (NOR : MICE2130071A) relatif aux tarifs annuels et modalités de publication des annonces judiciaires et légales, toute annonce légale doit désormais comporter un titre.

Le tarif au caractère est fixé à 0,183 € HT pour les départements d'Eure-et-Loir, du Loiret et de Loir-et-Cher.

Par dérogation, certaines annonces font l'objet d'une tarification forfaitaire.

AMÉNAGEMENT DE LA ZAC COEUR DE VILLAGE À BARJOUVILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Le projet d'aménagement de la ZAC « coeur de Village « sur la commune de Barjouville, pour lequel la collectivité a conclu un contrat de concession avec la SAEDEL (siège social situé 1, rue d'Aquitaine, 28110 LUCE) fera l'objet, durant 31 jours du lundi 20 juin 2022 à 9h00 au mercredi 20 juillet 2022 à 18h00, d'une enquête publique unique :

- préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet ;

- parcellaire en vue de l'acquisition des terrains nécessaires à cette opération ;

- portant sur la mise en compatibilité du PLU de la commune de Barjouville.

L'enquête publique unique aura lieu en mairie de Barjouville où les pièces du dossier seront déposées et où toutes les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux horaires d'ouverture de la mairie.

Le dossier sera consultable en version numérique sur le site internet de la préfecture de l'Eure et Loir à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours et à la Préfecture, place de République à Chartres - sur un poste informatique.

Les personnes qui le désirent pourront, au cours de l'enquête :

- consigner leurs observations et propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairie de Barjouville ;

- adresser leurs observations par écrit au commissaire enquêteur, en mairie de Barjouville (1, rue Jean Moulin 28630 Barjouville), pour être ajoutées au registre d'enquête ;

Les observations et propositions écrites reçues par le commissaire enquêteur lors de ses permanences ainsi que les observations et propositions transmises par voie postale seront consultables en mairie de Barjouville

- transmettre leurs observations à l'adresse électronique suivante : pref-enquete-publique@eure-et-loir.gouv.fr.

Ces observations seront anonymisées et insérées sur le site internet de la préfecture et transmises au fur et à mesure de leur réception et transmises au commissaire enquêteur.

Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de la SAEDEL - 1, rue d'Aquitaine - 28110 Lucé - Monsieur DESGROUAS - Mail : n.desgrouas@saedel.fr - Accueil SAEDEL Tel : 02/ 37/33/31/80

Madame Maryline DERON, Fonctionnaire de l'État en retraite, désignée en qualité de commissaire enquêteur, recevra les observations et propositions du public en mairie de Barjouville - 1, rue Jean Moulin - aux dates et horaires suivants :

le samedi 25 juin 2022 de 9h00 à 12h00

le lundi 4 juillet 2022 de 15h30 à 17h30

le mercredi 20 juillet 2022 de 9h15 à 12h15

Pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées (au titre des 3 objets de l'enquête publique) du Commissaire Enquêteur seront disponibles, au Bureau des procédures environnementales de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Place de la République à Chartres, ainsi qu'en mairie de Barjouville et sur le site internet de la Préfecture d'Eure-et-Loir : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees

A l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet d'Eure-et-Loir décidera de déclarer ou non cette opération d'utilité publique, par arrêté motivé et de prononcer ou pas la cessibilité des propriétés dont la cession est nécessaire, au profit de la SAEDEL.

La déclaration d'utilité publique approuvera la mise en compatibilité du PLU de la commune de Barjouville.

SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ

PARC EOLIEN DE LA BUTTE SAINT LIPHARD

SUR LES COMMUNES DE JANVILLE-EN-BEAUCE ET OINVILLE-ST-LIPHARD

Enquête publique

LE PRÉFET D'EURE-ET-LOIR communique :

Une enquête publique, prescrite par arrêté préfectoral, aura lieu du mardi 21 juin à 9h00 au lundi 25 juillet 2022 à 16h30, sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ dont le siège social est situé 26 rue de Madrid 75008 PARIS,concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte Saint-Liphard sur le territoire des communes de JANVILLE-EN-BEAUCE et OINVILLE-SAINT-LIPHARD.

Cette enquête concerne aussi les communes de Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, et Toury pour le département d'Eure-et-Loir et de Boisseaux, Outarville et Tivernon dans le département du Loiret (communes comprises dans le périmètre d'affichage prévu à l'article R. 181-36 du code de l'environnement).

Les pièces du dossier, dont l'étude d'impact et l'étude de dangers et leur résumé non technique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale et la réponse apportée par le pétitionnaire, seront tenues à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce (désignée siège de l'enquête) et de Oinville-Saint-Liphard, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public.

Le dossier complet est consultable sur le site internet suivant : https://www.registredemat.fr/kallista-ep-bsl2

Le lien depuis le site internet de la préfecture ci-après permet de consulter le dossier complet inséré sur le registre dématérialisé susvisé : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours.

Le dossier pourra être consulté à la Préfecture, place de République à Chartres - sur un poste informatique. Les informations sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Manon SALMON-LEGAGNEUR, Chef de projets pour la Société KALLISTA ENERGY - mail : msalmon-l@kallistaenergy.com

M. Frédéric IBLED, cadre technique en retraite, désigné en qualité de commissaire enquêteur,recevra les observations et propositions du public aux jours, heures et lieux suivants:

Mairie de Janville-en-Beauce - 15, place du Martroi

mardi 28 juin 2022 de 14H00 à 16H30

lundi 25 juillet 2022 de 14H00 à 16H30

Mairie de Oinville-Saint-Liphard : 3, Place des Tilleuls

mardi 21 juin 2022 de 10H00 à 12H00

mardi 5 juillet 2022 de 10H00 à 12H00

Les personnes qui le désirent pourront formuler leurs observations et propositions au cours de l'enquête publique : 6 sur les registres papier ouverts à cet effet en mairies de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard cotés et paraphés par le commissaire enquêteur

- auprès du commissaire enquêteur, lors de ses permanences en mairie de Janville-en-Beauce ou de Oinville-Saint-Liphard

- par voie postale, adressées en mairie de Janville-en-Beauce : 15, place du Martroi - 28310, à l'attention du commissaire enquêteur. Celles-ci seront annexées au registre d'enquête ouvert dans cette commune

- à l'adresse électronique suivante : kallista-ep-bsl2@registredemat.fr

Les avis des conseils municipaux des 17 communes mentionnées plus haut ainsi que ceux des conseils communautaires de la Communauté de Communes Coeur de Beauce et la Communauté de Communes Plaine du Nord Loir et seront insérés sur le site internet de la préfecture mentionné ci-dessus et transmis au commissaire enquêteur.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public en mairies de Janville-en-Beauce, Oinville-Saint-Liphard, Trancrainville, Barmainville, Bazoches-les-Hautes, Fresnay-L'Evêque, Guilleville, Intréville, Mérouville, Neuvy-en-Beauce, Poinville, Rouvray-Saint-Denis, Santilly, Toury, Boisseaux, Outarville et Tivernon ainsi qu'à la Préfecture d'Eure-et-Loir - Bureau des procédures environnementales - pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Ces documents seront également consultables pendant cette période sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/Terminees.

A l'issue de la procédure réglementaire, la décision d'autorisation assortie de prescriptions ou la décision de refus sera prononcée par arrêté de Madame le Préfet d'Eure-et-Loir.

CHANGEMENT DE GÉRANT

SARL A.S.I

Capital 5000 euros
Siège social 8, place du Huit mai 1945
28100 DREUX
RCS CHARTRES 853 810 612

L'AGE du 01/04/2022 nomme en qualité de gérant, à durée indéterminée, Taieb EL BAYED 7, rue Jean BART - Logement 6 - 28500 Vernouillet en remplacement de Jalal HARCHICH. RCS Chartres

MCM HABILLEMENT

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 1 bis rue Mathurin Régnier
28000 CHARTRES
810028316 RCS de CHARTRES

L'associé unique, en date du 28/03/2022, a décidé de transférer le siège social au 383 avenue des alliés 83240 CAVALAIRE SUR MER, à compter du 28/03/2022.

Radiation au RCS de CHARTRES et immatriculation au RCS de FREJUS

ASTRE EDA

ZA Croix Saint Mathieu
28320 GALLARDON
02 37 31 40 70
gallardon@astre-eda.com

TRANSPORTS TIP TOP

SASU au capital de 9000 €
Siège social : 18BIS RUE JEAN MOULIN
28700 BÉVILLE-LE-COMTE
903 443 059 RCS de CHARTRES

Le 10/06/2022, l'associé unique a décidé de changer le capital social en le portant de 9000 €, à 14000 €

Mention au RCS de Chartres

6 ZA de Cabarrot
82400 GOLFECH
Tel : 05 63 29 43 10
Email : golfech@fidsudcdba.fr
WWW.FIDSUDCDBA.FR

BARANTON

Société en nom collectif
Au capital de 100 000 euros
Siège social : 10 Rue d'Hamelet
28310 JANVILLE EN BEAUCE
538 262 098 RCS CHARTRES

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1er mai 2022, les associés de la SNC"BARANTON" ont décidé d'étendre l'objet social aux activités de gestion immobilière , et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis La Gérance

ASTRE EDA

ZA Croix Saint Mathieu
28320 GALLARDON
02 37 31 40 70
gallardon@astre-eda.com

WELCOME PIZZA

EURL au capital de 3000 €
Siège social : 3 rue de la porte de CHARTRES
28320 GALLARDON
833 899 628 RCS de CHARTRES

Le 01/06/2022, l'associé unique, a décidé de transformer la société en SAS à associé unique, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/06/2022 et a nommé Président M. OUSTI Hamza, demeurant 1 rue Henri Bâillon Logement 10 28700 Auneau-Bleury-Saint-Symphorien.

Accès aux assemblées et vote : Tout actionnaire peut participer aux assemblées, quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

Transmission des actions : Cession libre entre associés, ainsi qu'à leurs conjoints, ascendants ou descendants, et soumise à agrément dans les autres cas.

Modification du RCS de Chartres

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SPI & CO

SAS au capital de 4.000 Euros
Siège social : 5 bis, avenue Marcel Proust
CS 80062 28008 CHARTRES CEDEX
788 712 511 RCS CHARTRES

Le 8 juin 2022, l'AG a décidé de transférer le siège social au 59, rue de Ponthieu - Bureau 326 - 75008 PARIS à compter du 9 juin 2022. En conséquence, la société sera immatriculée au RCS de PARIS.

S.A.F.E.R. du Centre
APPEL DE CANDIDATURE

La SAFER se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :

Réf AS 28 22 0220 01 **Cne de DAMMARIE (28)** 17ha 66a 93ca / XS 2-52 / XT 5 (Zone A du PLU) - Vente de terres occupées par bail rural sans DPB. (Contact : Jean-Michel RICHOUX / 06 08 87 75 33)

Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **11/07/2022** au siège de la SAFER du Centre, ou, plus particulièrement, auprès du service départemental 10 rue Dieudonné Costes, Maison de l'Agriculture, CS 10399, 28008 CHARTRES Cedex, tel : 02 37 24 46 60 où des renseignements complémentaires (conditions financières, éléments mobiliers éventuels, modalités d'attributions…) pourront vous être donnés.

SAS HARDEC 28

Au capital de 5 000 euros
Siège social : 1, Rue de la Charentonne
28190 ST GERMAIN LE GAILLARD
804 250 926 RCS CHARTRES

AVIS DE CONTINUATION

Par PV du 28/04/2022, l'associé unique, en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société malgré la perte de plus de la moitié du capital.

POUR AVIS, le Président

HOUAT

SCI au capital de 1000 €
Siège Social : 119 avenue Philippe Auguste
75011 PARIS 11
902 168 558 RCS de PARIS

Par AGE du 19/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 10 avenue du Général de Gaulle 28120 ILLIERS COMBRAY, à compter du 20/06/2022.

Gérance : Jérémie Croyère 119 avenue Philippe Auguste 75011 PARIS 11

Radiation au RCS de PARIS et immatriculation au RCS de CHARTRES

AVIS DE MODIFICATION

Avis est donné de la modification d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par actions simplifiée

DENOMINATION : SAS KAWA

SIEGE SOCIAL : 1 Bis Avenue François Mitterrand 28500 VERNOUILLET.

OBJET : Restaurant Franco Italien et Marocain, Avant Bar, Brasserie, Conseils Administratifs et Juridiques, Salle de Jeux, Billard, Cybercafé, Multiservices.

DUREE : 99 années.

CAPITAL : 400 €

NOUVELLE PRESIDENCE : Madame HADANI Marie Fatima, demeurant au 12 Avenue des Fauvettes 93420 VILLEPINTE est nommée Président de la société pour une durée non limitée à partir du 03/02/2022 ; et Monsieur EL OUAHID Xavier, demeurant 7 Square Castiglione Del Lago - 78190 TRAPPES, est porté démissionnaire de son poste de Président de la société pour une durée non limitée au 03/02/2022 suite à son décès.

IMMATRICULATION : au RCS de CHARTRES

Pour avis,

S&DM

SCI au capital de 1000 €
Siège Social : LA PIERRE FERREE
28220 CLOYES LES TROIS RIVIERES
832 788 780 RCS de CHARTRES

Par AGE du 17/06/2022, il a été décidé de transférer le siège social au 5 Chemin de la Pierre à Poisson 78250 MEULAN, à compter du 01/06/2022.

Radiation au RCS de CHARTRES et immatriculation au RCS de VERSAILLES

SCI SBDR IMMO

L'AGE du 29/04/2022 de la SCI SBDR IMMO, capital : 1 500 euros, Siège : 2 Rue Saint-Gilles - 28800 BONNEVAL, 808 966 832 RCS CHARTRES, a pris acte de la démission de Monsieur Dimitri ROLAND de ses fonctions de gérant à compter du 29/04/2022, et de ne pas le remplacer, Salem BOUHRAOUA restant seul gérant.

Pour avis, la Gérance

AVIS

EUROWI

Société par actions simplifiée
Au capital de 12 000 euros
Siège social : 13 rue du Grand Boël 28310
Janville-en-Beauce
891 504 839 RCS de CHARTRES

L'assemblée générale extraordinaire en date du 7 juin 2022 a désigné Monsieur Nicolas FLEUREAU, Président de la Société en qualité de Commissionnaire de Transport.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes : **Dénomination : EMC** **Forme** : Société par Actions Simplifiée **Siège Social** : 29 rue du Ramy - 28190 SAINT GEORGES SUR EURE **Objet** : L'achat, la vente, l'installation, l'agencement, l'importation, l'exportation, la réparation et service après-vente de cuisine, accessoires de cuisines ; La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ; La participation directe ou indirecte de la société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social similaire ou connexe, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, souscriptions, apports, fusions, alliances, associations en participation ou autrement ; **Durée** : 99 ans **Capital** : 30 000 euros **Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité de la moitié des associés disposant du droit de vote. **Président** : la société NAVARA, Société par Actions Simplifiée au capital de 1 000,00 euros, dont le siège social est situé 29 rue du Ramy - 28190 SAINT-GEORGES-SUR-EURE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chartres sous le numéro 913 916 854, représentée par son président, Monsieur Cédric MASSE, **Immatriculation** : R.C.S. de Chartres

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est Donné selon SSP du 02/06/2022 à la création de la **SASU QUATRE M** ; **Capital** 1000 euros ; **Durée** : 99 ans ; **Siège** : 5A, boulevard de l'Europe - logement 11 - 28100 Dreux ; **Objet** : INSTALLATION DE FIBRE OPTIQUE ; **Président** : Sidi-Mohammed ABDELKHALED demeurant 5A/11 Bld de l'Europe 28100 Dreux ; **RCS** Chartres

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 13/06/2022, il a été constitué une EURL. Dénomination : **MST. Siège social** : 6 RUE DROUET 28230 EPERNON. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 4 000 €. **Objet** : rénovation intérieur et extérieur. **Gérant** : Monsieur SHAHZAD Pervaiz demeurant 6 RUE DROUET 28230 EPERNON. **Immatriculation** au RCS de CHARTRES

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 11/06/2022, il a été constitué une SAS

Dénomination : SAS DES AILES

Siège Social : 5 rue de Marville SENARMONT 28300 BAILLEAU L EVEQUE

Capital : 1000 €

Activités principales : Services d'accueil de jour d'âge préscolaire (crèches et haltes garderies)

Durée : 99 ans

Président : M. PREVILLE Daniel 2 rue de Chateauneuf 28170 TREMBLAY LES VILLAGES

Directeur Général : Mme COURPRON Laura 29 rue de Nogent 28210 NERON

Immatriculation au RCS de CHARTRES

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SARL, dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : MONTFOULON

Capital social : 1.000,00 euros divisé en 100 parts sociales de 10,00 euros - Apport de numéraire exclusivement.

Siège social : 17 Montfoulon - 28120 SAINT AVIT LES GUESPIERES

Objet social :

- La création, l'acquisition, la prise à bail, la location, la gérance, l'installation, l'exploitation et la vente de tous établissements de bars, brasseries, cafés, cafés-restaurants, restauration de toutes catégories, restaurants traditionnels, restauration rapide, cafétérias, pizzerias, grills, snacks, salons de thé, sandwicheries, ventes à emporter, et, plus généralement, de tous établissements dans lesquels se débitent des produits, articles et marchandises de consommation ;

- La vente de boissons, boissons alcoolisées et sans alcool conformément à la législation en vigueur ;

- La création, la conception, la réalisation, l'organisation et la communication d'évènements privés ou professionnels ;

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Gérance : M. Pierrick KERDELHUE, demeurant à SAINT AVIT LES GUESPIERES (28120), 17 Montfoulon.

La Société sera immatriculée au R.C.S. tenu au Greffe du Tribunal de Commerce de CHARTRES.

Pour avis - Le Gérant

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à LA BOURDINIERE SAINT-LOUP du 15 juin 2022, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée **Dénomination : BRN INVEST Siège social** : 14 rue de la croix blanche, 28360 LA BOURDINIERE SAINT LOUP **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés de CHARTRES **Capital** : 100 euros **Objet** : La prise de participation ou d'intérêts dans toutes entreprises civiles, commerciales, financières, mobilières, immobilières, par voie de constitution de sociétés, d'apports à des sociétés constituées ou à constituer, de prise d'intérêts ; La gestion de tous droits sociaux, titres, actions, obligations et autres valeurs mobilières dont la société pourra devenir propriétaire par voie d'acquisition, d'échange, d'apport ou autrement. Le cas échéant, la vente desdits droits sociaux, titres, actions, obligations et autres valeurs mobilières ; L'exercice de la direction de ses filiales et l'exercice d'un ou plusieurs mandats sociaux ; La mise en ½uvre de la politique générale et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquelles elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique ; l'assistance administrative, financière, juridique, commerciale et plus généralement le soutien de ces mêmes sociétés par tous moyens techniques existants et à venir ; La réalisation de prestations de services ; La recherche et le développement, l'accompagnement en recherche et développement, la sous-traitance technique ; Toutes opérations d'assistance à la gestion de la trésorerie auprès des sociétés filiales ; L'octroi de toutes cautions ou garanties au profit de toute société de son groupe ou dans le cadre de l'activité normale de toutes sociétés de son groupe ; L'investissement dans tous produits bancaires et d'épargne et de placement, notamment des contrats de capitalisation ; L'acquisition, l'administration et l'exploitation par voie de location ou autrement de tous immeubles, biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'échange, apport, achat ou autrement, ainsi que toutes opérations s'y rapportant directement ou indirectement ; La gestion et la valorisation de marques ; **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **Agrément** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de 51 % des voix des associés disposant du droit de vote. **Président** : Julien BREAN, demeurant 57 rue François Hardouin, 37100 TOURS La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHARTRES.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 15/06/2022, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes : **DÉNOMINATION : MTN DALIBARD ; FORME** : SAS ; **CAPITAL** : 3 000 euros ; **SIEGE** : Les Soublières d'en Haut 28400 LA GAUDAINE ; **OBJET** : La participation, directement ou indirectement, dans toutes sociétés commerciales, civiles, mobilières ou immobilières ; la gestion de toutes participations et de toutes valeurs mobilières. Toutes activités de prestations de services ; **DUREE** : 99 ans ; **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ; **AGREMENT** : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à l'unanimité. **PRESIDENT** : M. Mathieu DALIBARD, Les Echumeaux 28400 THIRON GARDAIS ; **DIRECTEUR GENERAL** : M. Nicolas DALIBARD, Les Soublières d'en Haut 28400 LA GAUDAINE et M. Thomas DALIBARD, Le Goulet 28400 LA GAUDAINE. **IMMATRICULATION** : au RCS de CHARTRES.

SUITE DES ANNONCES LÉGALES P. 22

Envoyé en préfecture le 08/07/2022
Reçu en préfecture le 08/07/2022
Affiché le 08/07/2022
ID : 045-214502403-20220705-DEL2022_40-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'OUTARVILLE – Séance du 5 juillet 2022

Le cinq juillet deux mille vingt-deux à vingt heures, le Conseil Municipal d'Outarville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel CHAMBRIN, Maire.

Date de convocation : le 30 juin 2022.

Étaient présents : Michel CHAMBRIN, Daniel CHAIN, Roselyne LACOMBE, André VILLARD, Chantal IMBAULT, Sylvain NAUDET, Mauricette FOUCHER et Béatrice LALUCQUE.

Absents excusés : Bernard GUERTON qui a donné pouvoir à Roselyne LACOMBE. Christine DUPUIS qui a donné pouvoir à Chantal IMBAULT. Anne-Marie LIDDELL. Michel DEFAYE. Christophe ROBBE. Olivier HAUTERVILLE.

Nombre de conseillers en exercice :	14
Nombre de conseillers présents :	8
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de votants :	10
Quorum :	8

Le quorum est atteint, la séance est déclarée ouverte.

Désignation du secrétaire de séance :
Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Mauricette FOUCHER comme secrétaire de séance.

I - DELIBERATIONS :

1. Avis du Conseil Municipal sur la demande d'autorisation présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement par la société Parc Éolien de Blancfossé pour le parc éolien de la Butte Saint-Liphard

Délibération n°2022-40 (à la majorité)

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique prescrite par arrêté préfectoral se tient du 21 juin au 25 juillet 2022, la SAS Parc Éolien de Blancfossé ayant déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale, concernant le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes sur le parc éolien de la Butte Saint-Liphard, sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard, en Eure-et-Loir.
Ce projet concerne 3 communes du Loiret situées dans le périmètre de 6 kilomètres autour de l'installation projetée : Boisseaux, Tivernon, et Outarville.
Conformément à l'article R.181-38 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal est appelé à formuler un avis sur le projet, dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les 15 jours suivant sa clôture.
Selon l'article L.122-1 du même code, cet avis sera inséré sur le site internet de la Préfecture et transmis au commissaire enquêteur.

Ceci étant exposé,
Le Conseil Municipal,
Vu le Code de l'Environnement, et notamment son article R.181-38,
Vu le dossier administratif transmis sous format numérique,
Considérant que ce projet s'implante sur un territoire présentant un contexte éolien déjà dense avec de nombreux parcs en exploitation,
Vu l'avis favorable émis par le Conseil Communautaire de la Plaine du Nord Loiret le 14 juin 2022,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, à la majorité (7 pour, 2 contre et 1 abstention),
ÉMET UN AVIS FAVORABLE sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC ÉOLIEN DE BLANCFOSSÉ, concernant le projet de parc éolien de la Butte Saint-Liphard sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-Saint-Liphard.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour expédition certifiée conforme,
Le Maire,
Michel CHAMBRIN

MAIRIE D'OUTARVILLE (Loiret)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Cœur de Beauce
communauté de communes

Date de convocation : 27 juin 2022
Date d'affichage : 27 juin 2022
Nombre de membres : 72
En exercice : 72
Présents : 52
Votants : 66

Délibération n°2022-07-155

Le Conseil Communautaire s'est réuni le 4 juillet 2022 à 20 h 15 sur convocation en date du 27 juin 2022 signée de M. Benoît PELLEGRIN, Président, en salle « Thierry La Fronde » à Janville en Beauce.

Présents :

M. François-Cyril RACLIN (ARDELU), M. Claude PIERRE (BAIGNEAUX), Mme Brigitte CHAUVEL (BAUDREVILLE), M. Guy BILLAULT (BAZOCHES EN DUNO
IS), Mme Isabelle DORET (BAZOCHES LES HAUTES), M. Jean-Claude BAYARRI (BEAUVILLIERS), M. Jean-Luc LEGRAND (CORMAINVILLE), M. Fulbert LEVEILLARD donne pouvoir à M. Julien BIRRE (COURBEHAYE), M. Philippe LESAGE (DAMBRON), Mme Gwenaëlle VINCHON, M. François VASSORT, M. Julien BIRRE (EOLE EN BEAUCE), M. Gérard DAUBIN (FONTENAY SUR CONIE), M. Francis BESNARD (FRESNAY L'EVEQUE), M. Laurent CLEMENTONI donne pouvoir à M. Marc GUERRINI (GARANCIERES EN BEAUCE), Mme Yolande LETORT (GOMMERVILLE), M. Éric COCHIN donne pouvoir à Mme Brigitte CHAUVEL (GOUILLONS), Mme Mélanie SOYER (GUILLEVILLE), M. François COTTIN (GUILLONVILLE), M. Frédéric MONA (INTREVILLE), M. Stéphane MAGUET, M. Clément WINGLER, Mme Marie-Françoise SALAÜN a donné pouvoir à M. Stéphane MAGUET, Mme Brigitte POLISANO a donné pouvoir à M. Clément WINGLER (JANVILLE EN BEAUCE), M. Marc GUERRINI, M. Patrick PARIS, Mme Stéphanie RENVOISE, M. Alain ALLELY donne pouvoir à Mme Nathalie RENVOISE, Mme Lydia CHOUGNY, M. Clément HAQUET, Mme Nathalie CARNIS, Mme Laurence LEVEILLARD a donné pouvoir à M. Clément HAQUET, Mme Sylvie PECQUET, M. Rémy PROUST a donné pouvoir à Mme Sylvie PECQUET (LES VILLAGES VOVEENS), M. Hugues ROBERT (LOIGNY LA BATAILLE), Mme Françoise MAGUET (LOUVILLE LA CHENARD), M. Marc LANGÉ a donné pouvoir à M. Hugues ROBERT (LUMEAU), M. Yves GORON (MEROUVILLE), M. Patrick CHAPART a donné pouvoir à M. Laurent CASSONNET (MOUTIERS EN BEAUCE), Mme Mathilde WEILL (NOTTONVILLE), M. Jacques BEASLAY (OINVILLE SAINT LIPHARD), Mme Ghislaine BIGOT, M. Serge RINGWALD a donné pouvoir à Mme Ghislaine BIGOT (ORGERES EN BEAUCE), M. Bruno ORSINI (OUARVILLE), Mme Florence HERON (OYSONVILLE), M. Thierry FALLOU (PERONVILLE), M. Daniel LEHERISSE (POINVILLE), Mme Dany BERTHEAU (POUPRY), Mme Isabelle MONTGUILLON (PRASVILLE), Mme Laetitia VARET (RECLAINVILLE), M. Pascal REAU (ROUVRAY SAINT DENIS), M. Jean-Marc DUPRE a donné pouvoir à M. Benoit PELLEGRIN, Mme Louisette VICENTE a donné pouvoir à Mme Florence HERON (SAINVILLE), M. Jean-Paul LACHAUME (SANTILLY), M. Benoît PELLEGRIN, M. Dominique BILLAULT (TERMINIERS), M. Laurent LECLERCQ, M. Bruno GUITTARD a donné pouvoir à M. Laurent LECLERCQ, Mme Delphine BRETON, Mme Nathalie VALENTIN, M. François CLOUET, M. Jean-Michel PINCELOUP (TOURY), M. Roger MINEAU (TRANCRAINVILLE), M. Philippe GAUCHERON (VARIZE), M. Claude BILLAUD (VILLARS), M. Laurent CASSONNET (YMONVILLE)

Mme Brigitte CHAUVEL est nommée secrétaire de séance

Objet : Avis sur le parc éolien de la Butte St Liphard (Oinville - Janville)

Le Conseil Communautaire « Cœur de Beauce »,

Vu l'arrêté préfectoral n°2016343-0003 en date du 8 décembre 2016 portant création de la Communauté de Communes « Cœur de Beauce » par fusion des communautés de communes de la Beauce de Janville, de la Beauce d'Orgères et de la Beauce Vovéenne au 1er janvier 2017,

Vu les arrêtés préfectoraux n° 2017187-0001 en date du 6 juillet 2017 portant réduction de périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce, et n° 2017289-0002 en date du 16 octobre 2017 portant extension du périmètre de la communauté de communes Cœur de Beauce,

Vu l'avis de la MRAE sur le projet

Vu l'article R.181-38 du code de l'urbanisme précisant que *« Dès le début de la phase d'enquête publique, le préfet demande l'avis du conseil municipal des communes mentionnées au III de l'article R. 123-11 et des autres collectivités territoriales, ainsi que de leurs groupements, qu'il estime intéressés par le projet, notamment au regard des incidences environnementales notables de celui-ci sur leur territoire. Ne peuvent*

être pris en considération que les avis exprimés au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique. »

L'avis sur le projet de parc éolien de la « Butte Saint-Liphard » concerne le renouvellement de 4 éoliennes et l'ajout de 2 éoliennes supplémentaires sur le parc (voir plan annexé à la présente délibération).
Le projet comporte sur l'installation de 6 aérogénérateurs de 2,2 MW pour une puissance totale de 13,2 MW.

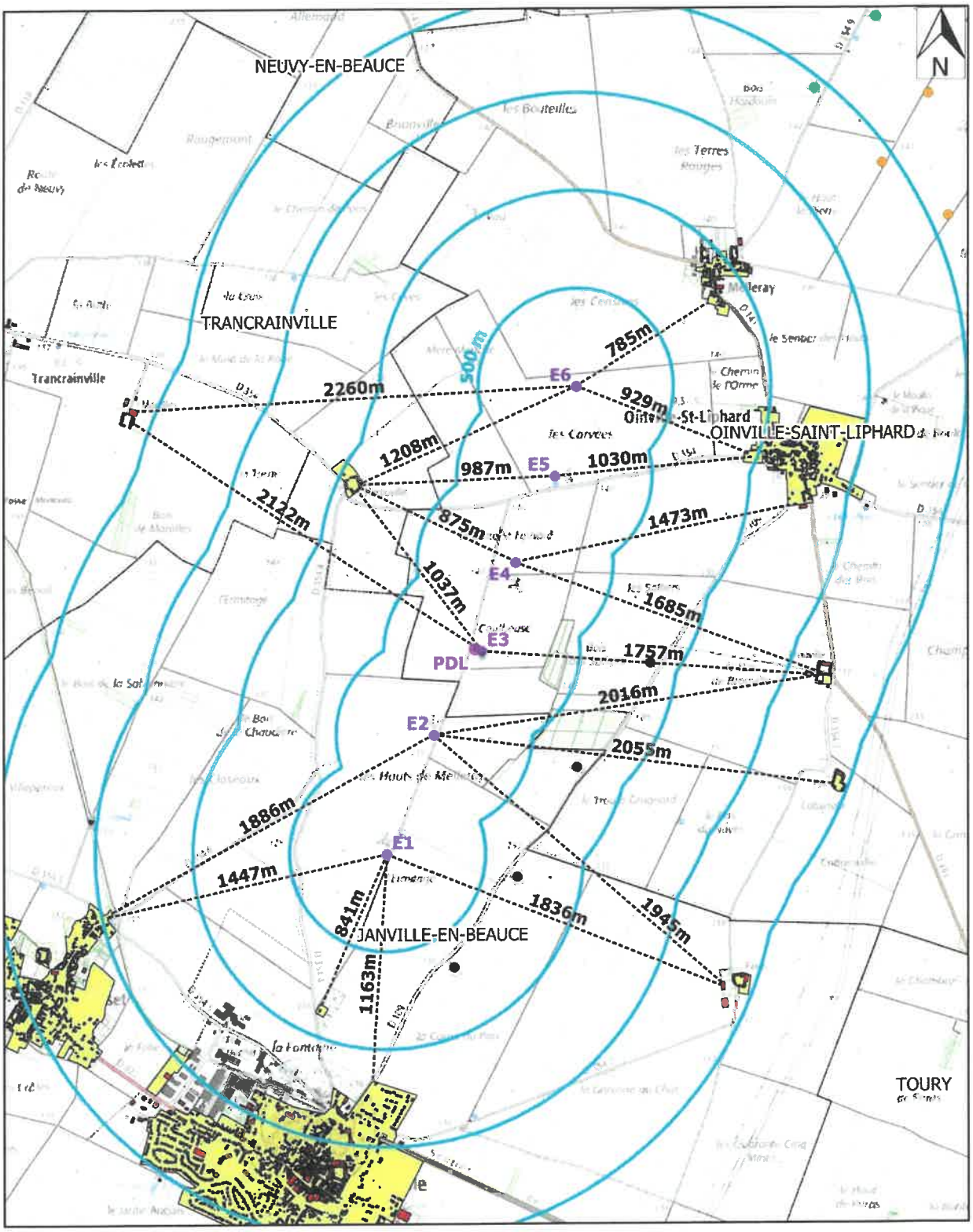

- Eolienne du projet
- Poste de livraison
- Ecart de 500 m en 500 m
- Limites communales
- Zones urbanisables selon les PLU en vigueur
- Parc éolien des Hauts de Melleray
- Parc éolien du Bois Cheneau
- Parc éolien du Grand Camp
- Parc éolien du Bois Violette
- Habitat

0 500 1000 m

Source: KALLISTA ENERGY, IGN

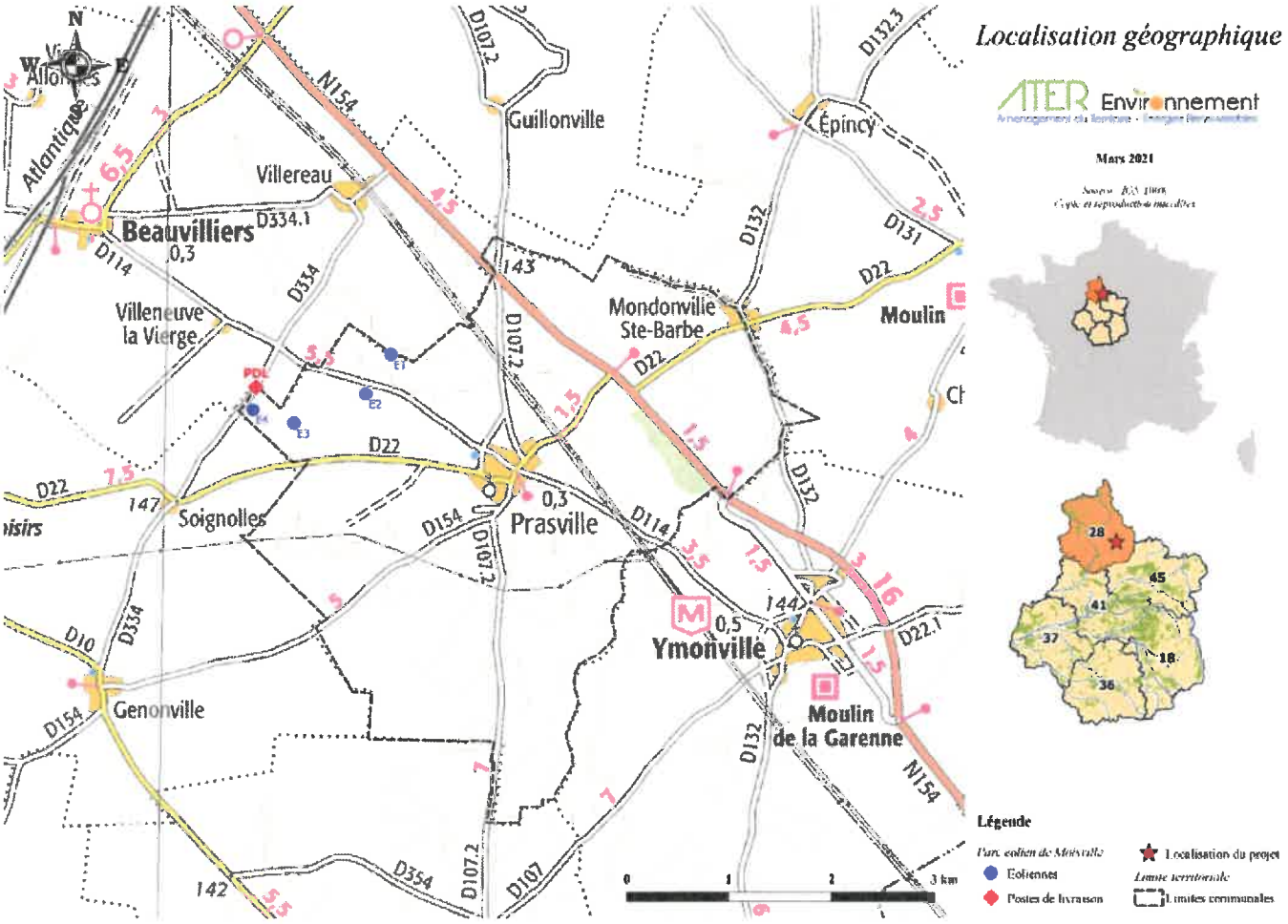

Décide avec 65 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

- **d'émettre un avis favorable concernant le projet parc éolien de la « Butte Saint Liphard » sur les communes de Oinville Saint Liphard et Janville-en-Beauce**

Pour extrait certifié conforme.

Le Président,
Benoît PELLEGRIN

Communauté de Communes COEUR DE BEAUCE

PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr - dûment complété)

Nous, Maire de la commune de JANVILLE-EN-BEAUCE

certifions avoir procédé à l'affichage de l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, concernant le projet de parc éolien de la butte St Liphardc sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard

du 1er JUIN 2022 au 25 JUILLET 2022 inclus,

A Janville-en-Beauce, le 26 JUILLET 2022

LE MAIRE,

Pour le Maire absent,
Christian NAOUR, 1er adjoint

MAIRIE DE JANVILLE-EN-BEAUCE 28310

attention de dater et transmettre ce document après la fin de l'affichage

PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr - dûment complété)

Nous, Maire de la commune de Oinville St Liphard

certifions avoir procédé à l'affichage de l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, concernant le projet de parc éolien de la butte St Liphardc sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard

du 31 Mai 2022 au 26 Juillet 2022 inclus,

Oinville St Liphard, le 26 Juillet 2022

LE MAIRE, Alain DUPUIS

attention de dater et transmettre ce document après la fin de l'affichage

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr - dûment complété)

Nous, Maire de la commune de Rouvray-Saint-Denis

certifions avoir procédé à l'affichage de l'avisl prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, concernant le projet de parc éolien de la butte St Liphard sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard

du 27/05/2022 au 27/07/2022 inclus,

Rouvray-Saint-Denis, le 29/07/2022

LE MAIRE,

MAIRIE DE ROUVRAY-ST-DENIS * EURE-&-LOIR *

attention de dater et transmettre ce document après la fin de l'affichage

PRÉFET
D'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr - dûment complété)

Nous, Maire de la commune de BARMAINVILLE

certifions avoir procédé à l'affichage de l'avisl prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, concernant le projet de parc éolien de la butte St Liphardc sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard

du 26/05/2022 au 26/07/2022
inclus,

Barmainville, le 26/07/2022

LE MAIRE,

MAIRIE DE BARMAINVILLE 28310 JANVILLE

attention de dater et transmettre ce document après la fin de l'affichage

PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr - dûment complété)

Nous, Maire de la commune de BAZOCHES-LES-HAUTES

certifions avoir procédé à l'affichage de l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, concernant le projet de parc éolien de la butte St Liphardc sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard

du 1er Juin 2022 au 27 Juillet 2022 inclus,

Bazoches, le 28 Juillet 2022

LE MAIRE, Isabelle DORET

MAIRIE de BAZOCHES-LES-HAUTES
28140 Eure-et-Loir

attention de dater et transmettre ce document après la fin de l'affichage

PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr - dûment complété)

Nous, Maire de la commune de GUILLEVILLE.

certifions avoir procédé à l'affichage de l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, concernant le projet de parc éolien de la butte St Liphardc sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard

du 3 juin 2022 au 29 juillet 2022 inclus,

, le 29 juillet 2022

LE MAIRE, B. DESLANDES

MAIRIE DE GUILLEVILLE 28310

attention de dater et transmettre ce document après la fin de l'affichage

PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr - dûment complété)

Nous, Maire de la commune de

certifions avoir procédé à l'affichage de l'avis prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, concernant le projet de parc éolien de la butte St Liphard sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard

du 10/06/2022 au 05/08/2022 inclus,

Intréville, le 05/08/2022

LE MAIRE,

MONA Frédéric

MAIRIE D'INTRÉVILLE (Eure-et-Loir)

attention de dater et transmettre ce document après la fin de l'affichage

PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr - dûment complété)

Nous, Maire de la commune de Mérouville (28310)

certifions avoir procédé à l'affichage de l'arrêté préfectoral prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, concernant le projet de parc éolien de la butte St Liphardc sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard

du 21 juin 2022 au 26 juillet 2022 inclus,

, le 26 juillet 2022

LE MAIRE

MAIRIE DE MÉROUVILLE (Eure-et-Loir)

attention de dater et transmettre ce document après la fin de l'affichage

PRÉFET D'EURE-ET-LOIR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture
Direction de la Citoyenneté
Bureau des Procédures Environnementales

mel : pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

(à retourner à la Préfecture par messagerie sur pref-environnement@eure-et-loir.gouv.fr - dûment complété)

Nous, Maire de la commune de NEUVY-EN-BEAUCE

certifions avoir procédé à l'affichage de l'avisl prescrivant une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS PARC EOLIEN DE BLANCFOSSÉ, concernant le projet de parc éolien de la butte St Liphardc sur le territoire des communes de Janville-en-Beauce et Oinville-St-Liphard

du 26 /05/2022 au 26/07/2022 inclus,

Neuvy-en-Beauce, le 26/07/2022

Le Maire,
Jacques COUTURIER

MAIRIE DE NEUVY-EN-BEAUCE 28 - Eure-et-Loir

attention de dater et transmettre ce document après la fin de l'affichage